



smed



syndicat mixte d'élimination des déchets

ensemble, pour la planète,
on peut faire encore mieux !

RAPPORT ANNUEL

**sur le prix et la qualité de service
du traitement des déchets**

2021



L'année 2021 restera, pour le syndicat comme pour l'ensemble de notre société, une année de reprise après la terrible crise sanitaire de 2020 et qui a laissé des traces en 2021.

En effet, les volumes de déchets traités en 2021 se situent exactement à l'intermédiaire entre l'année de référence 2019 et l'année 2020 qui a vu s'interrompre brutalement l'activité touristique de notre région entraînant une baisse de plus de 10.000 tonnes de déchets traités.

Malgré cette crise, le SMED a poursuivi sa mission de traitement, de valorisation et de recyclage de l'intégralité des déchets apportés par ses collectivités membres.

Et l'on peut souligner que :

- L'objectif 2025 du "Plan Régional Déchet" est à nouveau atteint en 2021 avec plus de 65% de valorisation matière et organique ;
- Le Centre de Valorisation Organique du Broc a réalisé des performances jamais atteintes depuis son ouverture en 2010 avec 57% de valorisation grâce à une rénovation réussie et à une production de Combustible Solide de Récupération plus importante ;
- Le centre de tri de Cannes a pu accueillir des volumes de collecte sélective inégalés depuis son ouverture ; signe que notre Département se met enfin à un geste de tri plus vertueux !
- Le réseau de déchèteries mis en place avec UNIVALOM permet à l'ensemble de nos usagers de disposer d'une déchèterie au plus près de son domicile.

2021, une année charnière

Au cœur du bassin azuréen qui réuni l'Est varois et les Alpes-Maritimes, le SMED a œuvré pour l'avancée du projet porté par le Vallon des Pins dont l'année 2021 a été cruciale puisqu'elle a vu le démarrage des travaux et leur déroulement rapide permettant, dès 2022, une ouverture de ce site indispensable au traitement de nos déchets ultimes.

La prévention, au carrefour de la collecte et du traitement des déchets, est un enjeu majeur de notre époque. Le SMED a donc poursuivi des actions concrètes pour accompagner ses concitoyens dans ces changements et ainsi intégrer ces principes dans nos modes de vie.

Par ailleurs, le syndicat a engagé un travail conséquent dans la refonte de la matrice des coûts qui est à présent établie selon les préconisations de l'ADEME.

Enfin, le SMED a continué à être un élément central réunissant les collectivités des Alpes-Maritimes en charge du traitement des déchets. Dans un département longtemps très dépendant d'exportations de déchets lointaines et coûteuses, le SMED agit pour que nous réussissions, tous ensemble, à traiter et valoriser l'ensemble de nos déchets au plus près de leur production.

Fidèlement

Jean-Marc Délia
Président du SMED 06

Jean-Marc Délia

smmed
syndicat mixte d'élimination des déchets

ensemble, pour la planète,
on peut faire encore mieux !



Le rapport annuel sur le prix et la qualité de service de gestion des déchets est établi conformément au code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2015-1827.

Il dresse un bilan de l'année de l'ensemble des déchets traités sur les installations du SMED, en mettant en valeur les différents indicateurs techniques et économiques de l'activité "déchets".

SOMMAIRE

1 - Présentation du SMED

Pages 6 à 9

2 - Faits marquants de l'année

Page 10

3 - Instances du SMED

Page 11

4 - Moyens humains

Pages 12 à 13

5 - Indicateurs techniques

1 - Différentes unités de traitement des déchets	Pages 14 & 15
2 - Évolution du gisement des déchets ménagers et assimilés	Page 16
3 - Modes de valorisation et de traitement des déchets	Page 17
4 - Résultats de valorisation des déchets	Page 18
5 - Éco-organismes	Pages 19 à 21
6 - Gisements des installations du SMED	Pages 22 à 26
7 - Régies du SMED	Page 27

6 - Actions de prévention

Pages 28 & 29

7 - Indicateurs financiers

Pages 30 & 31

8 - Perspectives

Page 32

9 - Terminologie

Pages 34 à 37

10 - Annexes

1 - Adhérents du SMED	Page 38
2 - Population	Page 39
3 - Liste des installations du SMED	Pages 40 & 41
4 - Évolution du gisement du SMED	Pages 42 & 43
5 - Gisement du Centre de Tri et du CVO	Page 44
6 - Calcul de l'indice de réduction	Page 45
7 - Evolution des tonnages dans les déchèteries du SMED	Pages 46 & 47
8 - Capacités des unités de traitement de déchets et tonnages apportés	Pages 48 & 49
9 - Grille tarifaire	Page 50
10 - Tarifs de traitement	Pages 51 & 52
11 - Tarifs de déclassement et de refus au Centre de Tri	Pages 53 à 55
12 - Éléments financiers	Pages 56 à 60
13 - Liste des marchés	Page 61
14 - Articles de presse	Page 62

1 - Présentation du SMED

Le Syndicat Mixte D'Elimination des Déchets (SMED) est un établissement public de gestion et de traitement des déchets de ses collectivités membres créé par arrêté préfectoral en date du 08 décembre 2005.

Ses missions principales sont :

- *Au titre de la compétence 1 :*
 - Transport, stockage, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés
 - Création et gestion de quais de transfert de déchets
 - Création et gestion de déchèteries
- *Au titre de la compétence 2 :*
 - Création et gestion de sites de traitement de déchets ménagers et assimilés
 - Création et gestion de tout équipement nécessaire au traitement des déchets

Les membres du syndicat sont :

-  La Communauté de Communes des Alpes-d'Azur (CCAA)
-  La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) hors Mouans-Sartoux
-  La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins pour la ville de Cannes
-  Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes

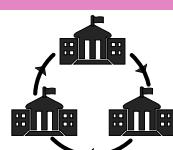
Ainsi que, pour la compétence 2 :

-  UNIVALOM
-  La Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)



Le territoire desservi par la compétence traitement des déchets

3 intercommunalités



173 919 habitants ⁽¹⁾



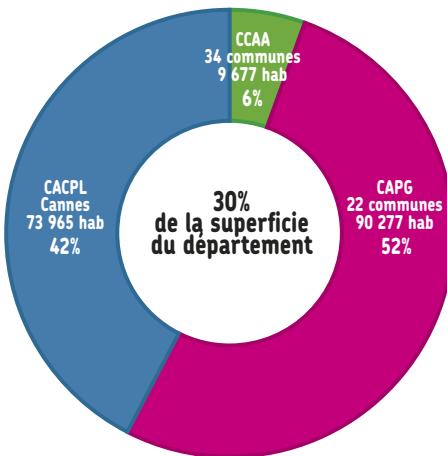
57 communes



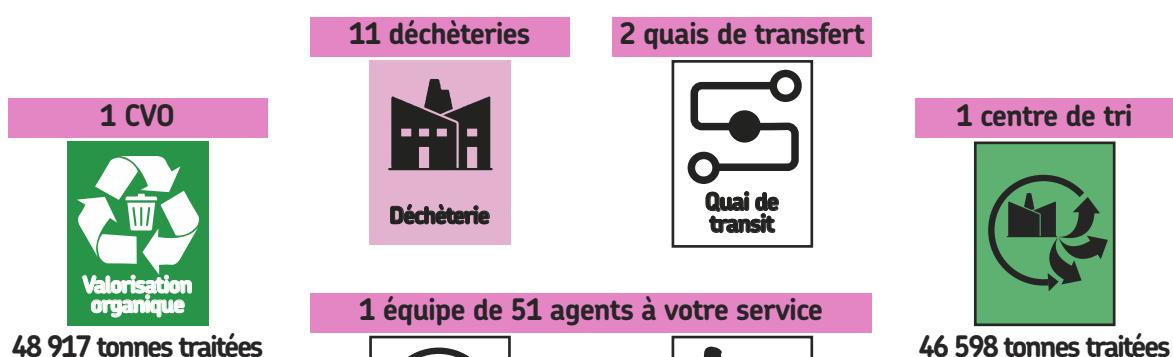
1 326 km²



Répartition de la population par territoire



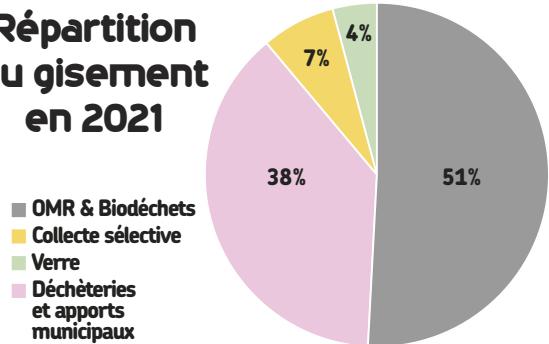
Le SMED c'est :



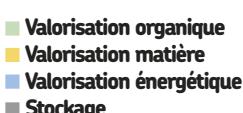
152 025 tonnes de déchets traités - 874 kg/an/hab

En 2020 : 145 321 t - 828 kg/an/hab

Répartition du gisement en 2021



Devenir des déchets en 2021



Soit une valorisation totale des déchets de 96 % pour 98% en 2020

Coût global du service en 2021

33 497 350 €

24 350 871 €

Recettes globales du service en 2021 hors contributions des EPCI membres

8 238 369 €

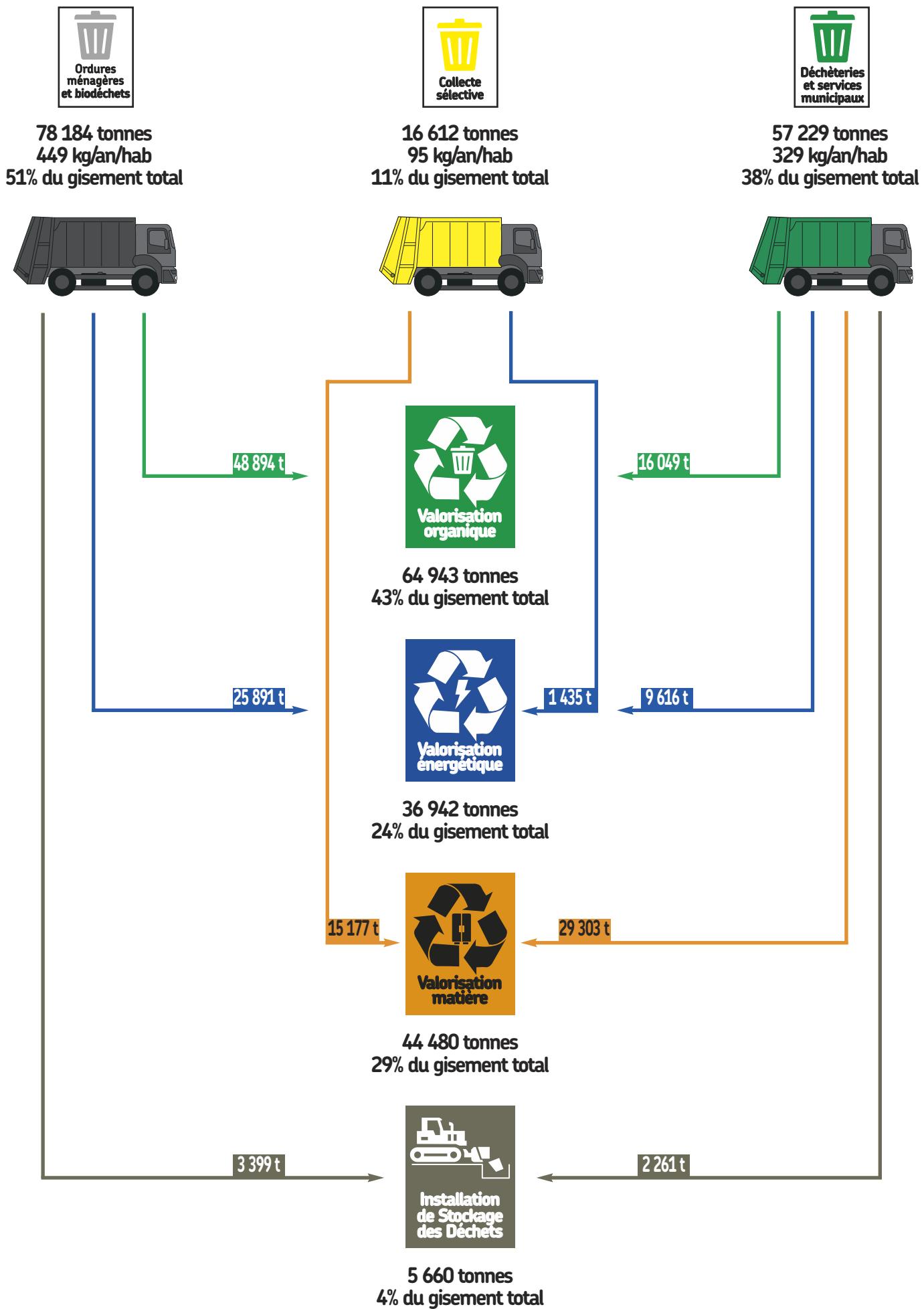
Coût net du service en 2021

166 €/t

145 €/hab

Synoptique des déchets traités en 2021

152 025 tonnes de déchets traités - 874 kg/an/hab



Chiffres clés

SMED	2019	EVOL. (%)	2020	EVOL. (%)	2021
Population (en nombre d'habitants)	175 445	0%	175 445	-0,9%	173 919
Tonnage traité (en tonnes)	157 295	-8%	145 321	5%	152 025
Kilo par an et par habitant	897	-8%	828	6%	874

Gisement d'OMR et biodéchets (en tonnes)	75 203	1%	75 728	3%	78 184
Gisement du verre (en tonnes)	5 817	-8%	5 351	7%	5 728
Gisement des EMR/JRM et cartons (en tonnes)	11 815	-6%	11 114	-2%	10 884
Gisement des déchèteries et services (en tonnes)	64 460	-18%	53 128	8%	57 229

Taux global de valorisation matière	31%	-6%	29%	0%	29%
Taux global de valorisation organique	40%	-10%	36%	19%	43%
Taux global de valorisation énergétique	24%	38%	33%	-26%	24%

Quantité de déchets non dangereux non inertes admis en ISDND	5 766	-54%	2 636	91%	5 024
Indice de réduction (base 100 en 2010)	6	-54%	3	91%	6

Charges	29 780 180 €	4%	31 057 005 €	8%	33 497 350 €
Recettes hors contributions	8 364 059 €	-27%	6 082 153 €	35%	8 238 369 €

Coût net à la tonne	136 €	26%	172 €	-3%	166 €
Coût net par habitant	122 €	17%	142 €	2%	145 €

2 - Faits marquants

JANVIER

■ Accueil des usagers de Tanneron sur les déchèteries du SMED

MARS-AVRIL

1

■ Semaine nationale du compostage

Distribution gratuite de compost sur les déchèteries de :

- Auribeau-sur-Siagne,
- Cannes,
- Grasse,
- Pégomas,
- Puget-Théniers,
- Saint Cézaire-sur-Siagne
- Saint Vallier-de-Thiey

AVRIL

■ Présentation du diagnostic du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

JUIN

2

■ Travaux d'amélioration du site de Puget-Théniers

avec installation d'un local à Déchets Dangereux des Ménages (DDM) et réfection totale de la clôture du site

3

■ 1^{ère} expérimentation d'une plateforme de broyage de déchets verts

à Saint Cézaire-sur-Siagne

JUILLET

4

■ Mise en place de nouveaux tarifs pour les déchèteries

avec nouveau seuil de gratuité pour les usagers

■ Travaux de sécurisation

de la rampe d'accès au quai de transfert de Cannes

■ Renouvellement des instances du SMED suite aux élections départementales

SEPTEMBRE

■ Lancement de la 3^{ème} édition “Objectif Zéro Déchet” à :

- Cannes,
- Grasse,
- Auribeau-sur-Siagne,
- Le Tignet,
- Saint Cézaire-sur-Siagne,
- Roquestéron

■ Validation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

OCTOBRE

Mise en place de la matrice des coûts en collaboration avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)

NOVEMBRE

5

■ Participation à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

avec animations gratuites dans le cadre de l'opération Zéro Déchet



1



2



3



4



5

3 - Instances du SMED

Le SMED voit sa gouvernance attribuée à un Comité Syndical, dans lequel chaque EPCI membre est représenté.

Le Comité Syndical est ainsi composé de 12 élus titulaires et de 12 élus suppléants répartis comme suit :

ADHÉRENT	TITULAIRE	SUPPLÉANT
	Roger CIAIS	Jean-Paul DAVID
	Arnaud PRIGENT	Jean-Pierre AUDIBERT
	Jean-Marc DELIA Président	Bernard ROUX
	Jérôme VIAUD Vice-Président	Christian ORTEGA
	David LISNARD	Christophe FIORENTINO
	Françoise BRUNETEAUX Vice-Présidente	Marie POURREYRON
	Charles-Ange GINESY	Yannick BERNARD
	Frank CHIKLI	Pascale GUIT NICOL
	Pierre-Paul LEONELLI Vice-Président	Roger MARIA
	Philippe HEURA	Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX
 Nous donnons de la valeur à vos déchets ! Prévention - Traitement - Valorisation	Jean-Pierre DERMIT	Khéra BADAOUI
	Jean LEONETTI	Hassan EL-JAZOULI

En juillet 2021, suite aux élections des Conseillers départementaux, le SMED a dû renouveler la composition de ses instances et élire à nouveau son Président.

Le Comité Syndical s'est réuni à 6 occasions tout au long de l'année 2021, afin d'aborder notamment les thèmes suivants :

Approbation des comptes 2020 et de l'affectation du résultat sur l'année 2021

- Vote du budget de l'année 2021
- Approbation des nouveaux tarifs de traitement des déchets
- Approbation du contrat de DSP avec la SPL Vallon des Pins dans le cadre de la prévention et la valorisation des déchets

- Election du Président et des vice-présidents du SMED
- Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels
- Charte du télétravail

Un bureau syndical a également été constitué afin de traiter certains domaines dont le comité syndical lui a délégué la compétence. Il est composé du Président et des 3 vice-présidents.

Le bureau syndical s'est réuni 1 fois en mars 2021, afin de traiter les dossiers suivants :

- Demandes de subventions
- Cession du véhicule de lavage à la CASA

4 - Moyens humains

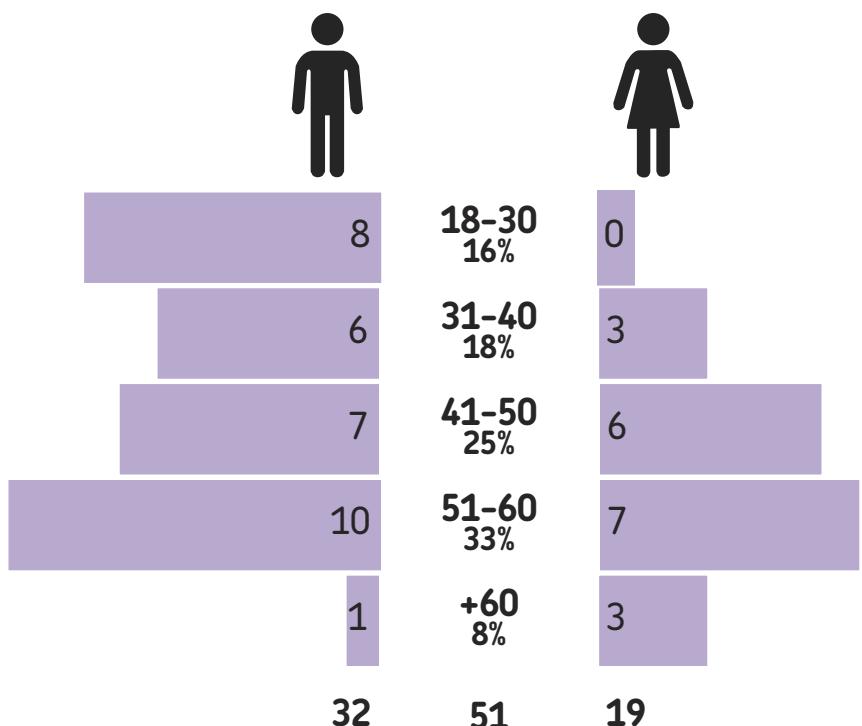
Au 31 décembre 2021, les effectifs du SMED se composent de 51 agents, répartis entre les différents sites et les bureaux administratifs.

Au total, 3 départs ont été enregistrés et 5 recrutements ont été effectués.

Organigramme



Pyramide des âges



Accidents de travail



En 2021, 3 accidents de travail ont été déclarés, pour 22 jours d'arrêt.

En 2020, 3 accidents de travail ont été déclarés, pour 35 jours d'arrêt.

Formations professionnelles

Le SMED attache une grande importance à la formation de ses agents.

En 2021, 39 agents ont bénéficié d'une formation !



- 2 agents en formation d'intégration
- 12 agents en formation DDM
- 7 agents en formation Sauveteur Secouriste Travail (SST)
- 1 agent en formation FIMO (transport de marchandises)

- 2 agents en formation pour être formateur à l'utilisation des Packmat et des tractopelles
- 15 agents administratifs en formation tout au long de la carrière dans le cadre de leurs missions.



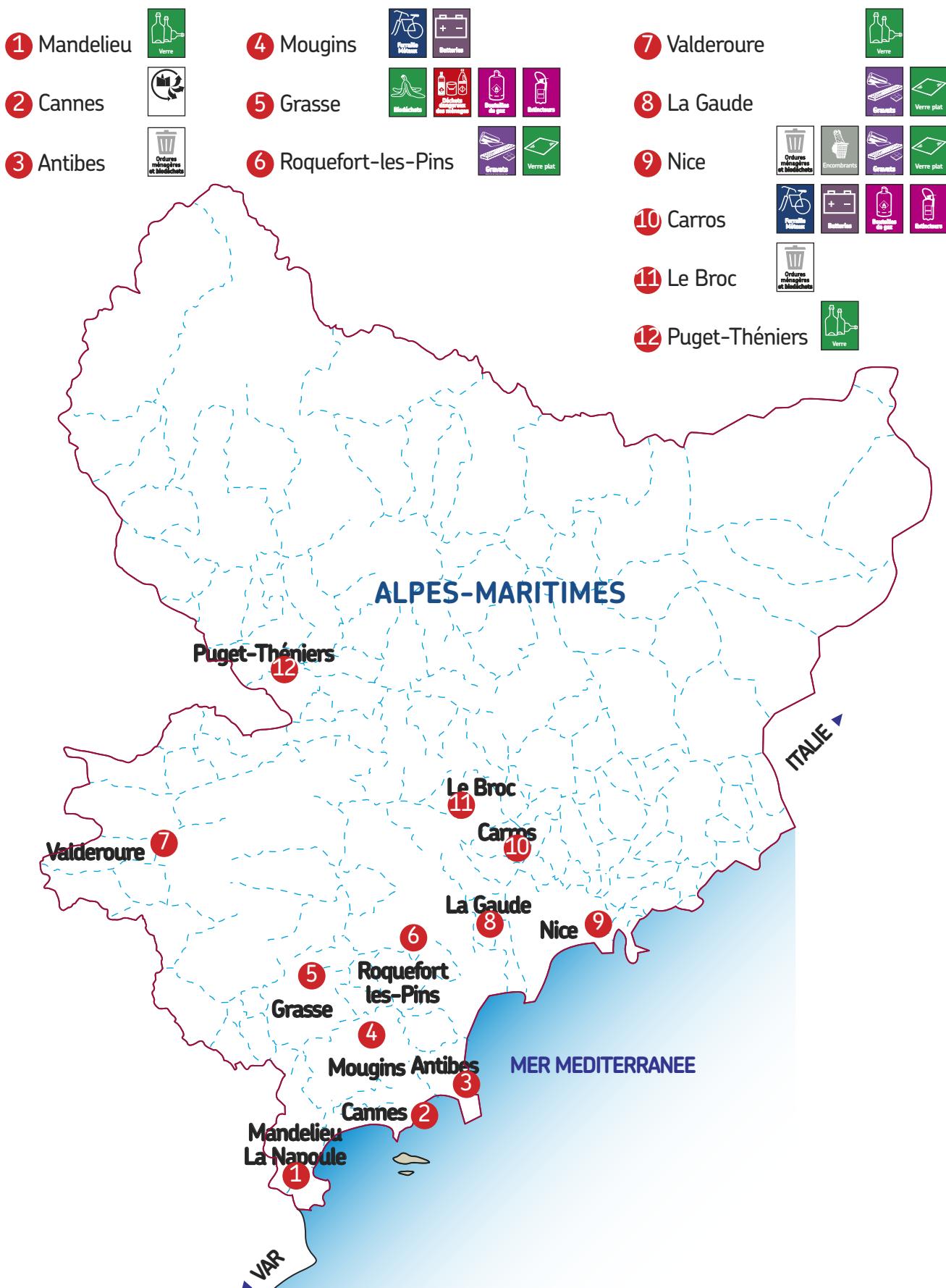
Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) identifie les risques pour la santé et la sécurité auxquels sont exposés les agents de la structure, et intègre le plan d'actions afin d'organiser les mesures de prévention.

Le DUERP du SMED a reçu un avis favorable du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes et a été validé par le Comité Syndical en date du 29 septembre 2021.

5 - Indicateurs techniques

5.1 - Différentes unités de traitement des déchets

Les déchets du territoire du SMED sont majoritairement traités sur le département des Alpes-Maritimes et en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le syndicat respecte ainsi le principe de proximité édicté par le SRADDET.



5.1 - Unités de traitement des déchets (suite)



5.2 - Évolution du gisement des déchets ménagers et assimilés en 2021

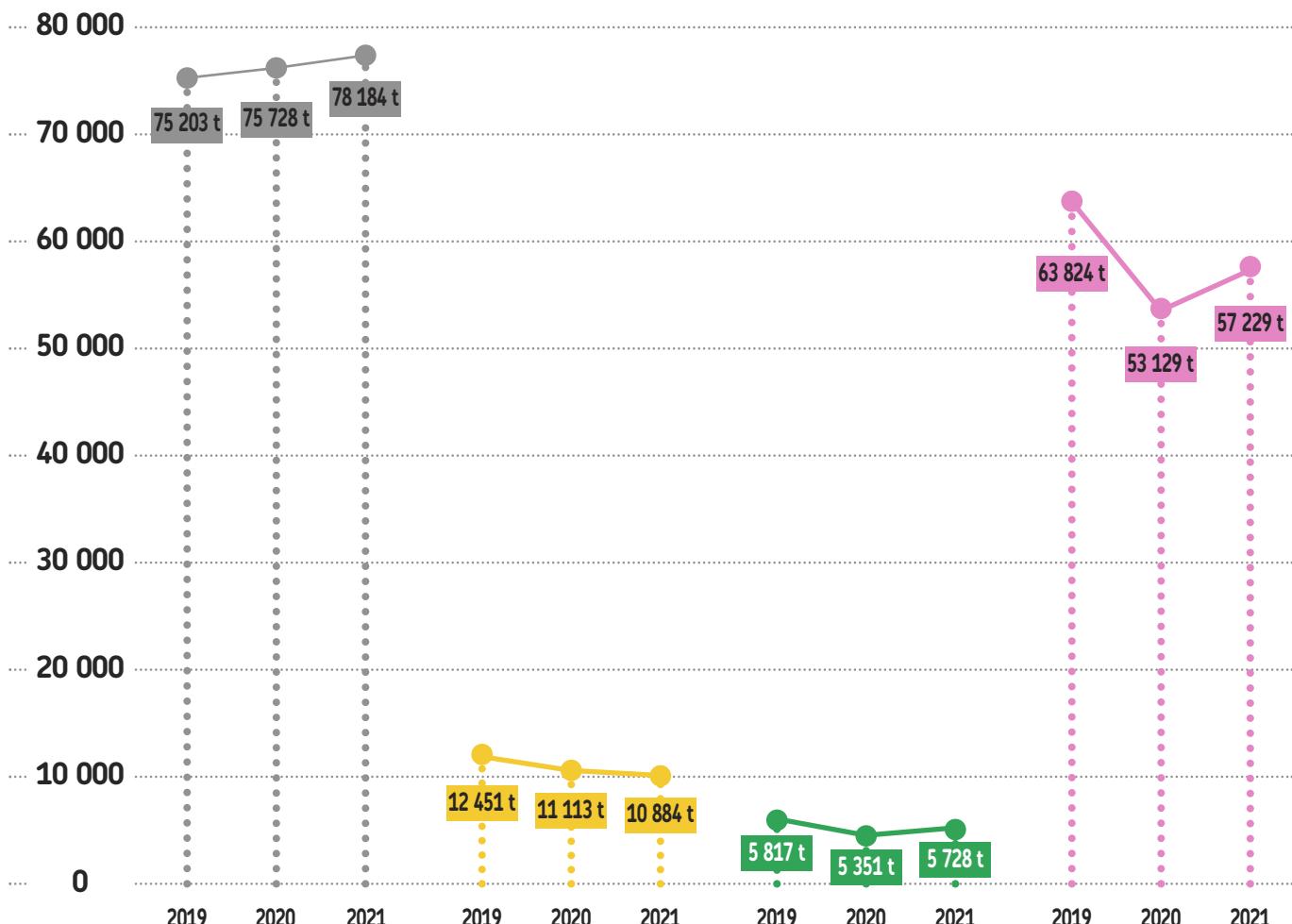
Le gisement global de déchets traité par le SMED en 2021 s'élève à 152 025 tonnes contre 145 321 tonnes en 2020 et 157 295 tonnes en 2019.

On constate une légère augmentation du gisement entre 2020 et 2021, l'année 2020 n'étant pas représentative en raison de la crise sanitaire due à la Covid-19, avec l'arrêt de l'ensemble des activités.

De ce fait, l'année 2019 reste l'année de référence pour évaluer l'évolution des gisements.

Ainsi, la moyenne par an et par habitant est passée de 896 kg en 2019 à 874 kg en 2021. La reprise de l'activité en 2021 a été progressive mais n'a toutefois pas atteint les niveaux d'avant la crise. Cette tendance restera à confirmer en fonction de l'évolution des comportements ainsi que du niveau de l'activité économique et touristique du département.

On note une évolution différente selon les types de gisement : augmentation des OMR mais diminution des apports en déchèterie.



Evolution des OMR

Entre 2021 et 2020 : +3% - Entre 2021 et 2019 : +4%



Evolution de la collecte sélective

Entre 2021 et 2020 : -2% - Entre 2021 et 2019 : -13%



Evolution du verre

Entre 2021 et 2020 : +7% - Entre 2021 et 2019 : -2%



Evolution déchèteries et ST

Entre 2021 et 2020 : +8% - Entre 2021 et 2019 : -10%

5.3 - Modes de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés

L'ensemble des déchets ménagers traités par le SMED sont valorisés selon 3 grandes familles : la valorisation peut être soit matière, soit organique, soit énergétique.

Les déchets qui ne peuvent être valorisés sont quant à eux stockés dans des sites spécialisés. L'objectif du SMED est de valoriser au maximum les déchets dont il a la charge.

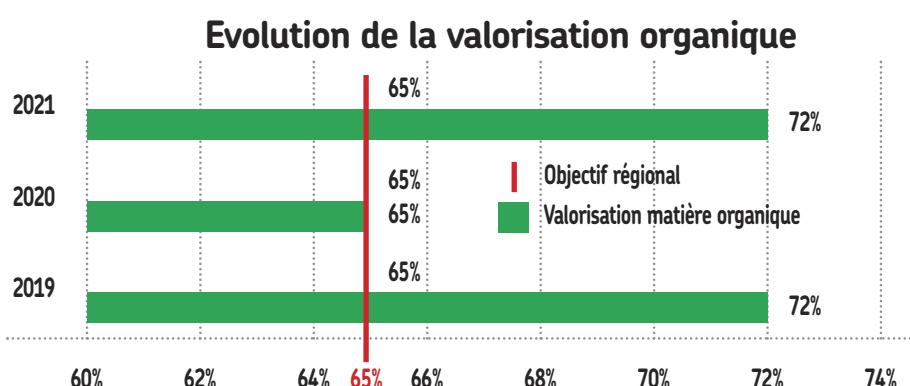
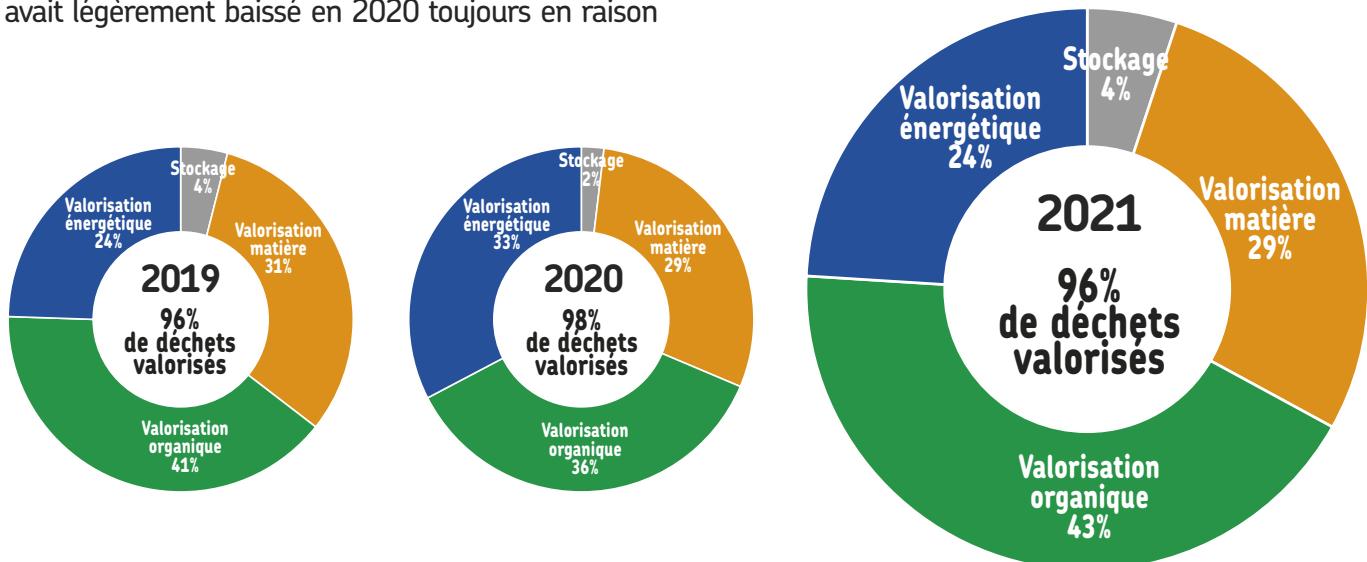
	Tonnages traités	 Valorisation matière	 Valorisation organique	 Valorisation énergétique	 Installation de Stockage des Déchets
Ordures ménagères	78 115 t	0 t	48 828 t	25 888 t	3 399 t
Biodéchets	69 t	0 t	66 t	3 t	0 t
E.M.R. Journaux et magazines	10 253 t	8 818 t	0 t	1 435 t	0 t
Verre	5 728 t	5 728 t	0 t	0 t	0 t
Bois	3 756 t	3 756 t	0 t	0 t	0 t
Cartons	631 t	631 t	0 t	0 t	0 t
D.D.M.	382 t	123 t	0 t	259 t	0 t
D.E.A.	4 158 t	2 287 t	0 t	1 497 t	374 t
Déchets verts	16 049 t	0 t	16 049 t	0 t	0 t
D.E.E.E.	1 278 t	958 t	0 t	166 t	153 t
Déchets divers	188 t	188 t	0 t	0 t	0 t
Ferrailles et métaux	2 316 t	2 316 t	0 t	0 t	0 t
Extincteurs et bouteilles de gaz	52 t	52 t	0 t	0 t	0 t
Gravats propres et verre plat	13 052 t	12 416 t	0 t	0 t	636 t
Non valorisables	15 997 t	7 207 t	0 t	7 693 t	1 097 t
	152 025 t	44 480 t	64 943 t	36 942 t	5 660 t

NB : les tonnages traités comprennent l'ensemble du gisement de la compétence 1, quelle que soit l'entité qui porte le contrat éco-organisme considéré. Les divers comprennent les pneus, piles, batteries, vêtements, cartouches d'encre.

5.4 - Résultats de valorisation de l'ensemble des déchets

Les filières de traitement mises en place pour traiter l'ensemble du gisement permettent d'atteindre une valorisation de 96 % des déchets issus des ménages, tout type de valorisation confondu. Le stockage qui avait légèrement baissé en 2020 toujours en raison

du contexte particulier de la covid-19 qui avait libéré des tonnages de traitement dans les exutoires départementaux, s'est stabilisé en 2021 au même niveau qu'en 2019.



Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, voté le 26 juin 2019, et intégré au SRADDET impose un taux cumulé de valorisation matière et organique de +65% en 2025 pour les déchets.

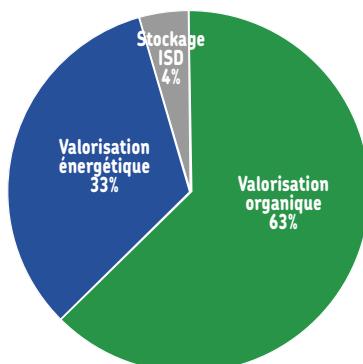
Le SMED atteint cet objectif depuis 2018, soit 72% pour 2021 !

Devenir du gisement des OMR

Concernant les OMR uniquement, elles ont bénéficié d'une valorisation organique de 63 % et énergétique de 33 %. Le SMED s'attache à privilégier ce type de valorisation

pour les OMR dont le pourcentage en ISD a régulièrement baissé depuis de nombreuses années pour atteindre son niveau le plus bas en 2020, soit 1 %.

Devenir et évolution du gisement OMR



En 2021, le SMED a eu recours au stockage en ISD afin de pallier les difficultés de traitement dans le département des Alpes-Maritimes. Si le taux de stockage en ISD est en augmentation par rapport à

2020, année exceptionnelle, il reste toutefois inférieur à celui de 2019 confirmant la baisse constante du recours à ce type de traitement, et ce depuis 2010 (voir annexe 6).

5.5 - Éco-organismes

Le SMED s'est toujours attaché à développer et favoriser les filières mises en place dans le cadre des différentes REP.

Pour cela, le syndicat a conclu des contrats avec différents éco-organismes qui soutiennent financièrement

voire opérationnellement - les filières de tri, de valorisation et de recyclage des déchets concernés. Les différentes filières REP portées par le SMED en 2021, le mode de traitement utilisé et le territoire concerné sont les suivants :

	Mode de traitement	EPCI adhérent porté par le contrat
CITEO   Verre 2 962 t Emballages 4 332 t Cartons 430 t Journaux Magazines 2 962 t	 Tri  Recyclage	 
ecosystem   858 t y compris lampes et néons	 Tri  Recyclage	 
écomobilier COLLECTER - TRIER - RECYCLER   Déchets d'éléments d'ameublement 4 158 t	 Recyclage  Co-incinération	  
Corepile   Piles 7 t	 Recyclage  Co-incinération	  
ALIAUR   Pneumatiques 150 t	 Recyclage  Co-incinération	  

Il est à noter que la CACPL pour la ville de Cannes porte elle-même le contrat avec CITEO et Ecosystem.

Focus sur deux éco-organismes



9 déchèteries du SMED sont équipées de caissons accueillant l'ensemble des déchets d'ameublement y compris les couettes et les oreillers :

- | | |
|-----------------------|-------------------------|
| ■ Auribeau-sur-Siagne | ■ St-Cézaire-sur-Siagne |
| ■ Cannes | ■ St-Vallier-de-Thiey |
| ■ Grasse | ■ Valberg |
| ■ Pégomas | ■ Valderoure |
| ■ Peymeinade | |



Une augmentation de 33% de déchets collectés et valorisés



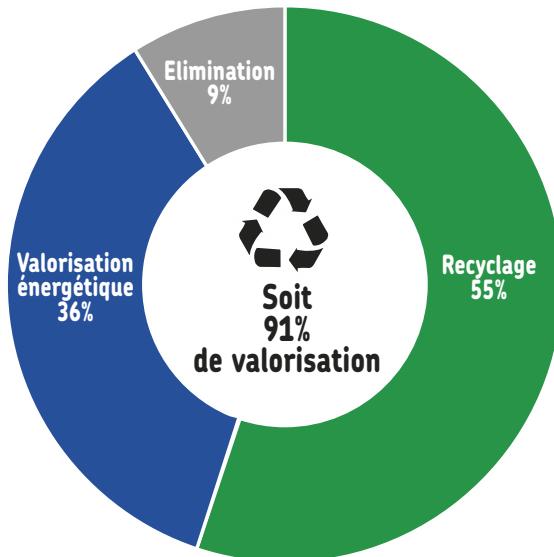
4 158 tonnes
collectées
en 2021
soit 24 kg/an/hab

contre →



3 123 tonnes
collectées
en 2020
soit 18 kg/an/hab

Ces déchets ont bénéficié d'une valorisation répartie comme suit :



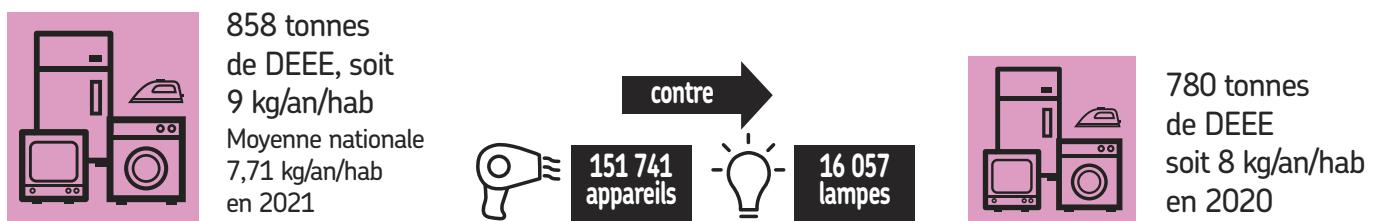
Les DEA ont permis de percevoir 191 739 € de soutiens, pour 912 239 € de coûts évités par le SMED sur les tonnes collectées.



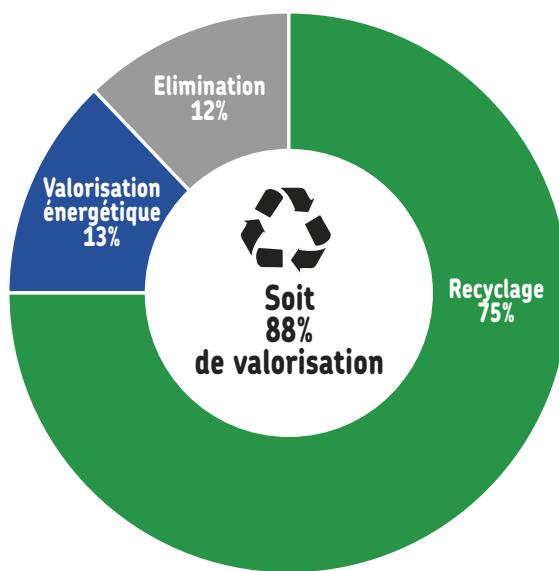
ECOSYSTEM recycle l'ensemble des équipements électroniques et électriques des ménages, ainsi que les lampes et néons.

En 2021, le SMED a collecté sur le territoire de la CAPG et de la CCAA :

Une augmentation de 10% de déchets collectés et valorisés



Le gisement du SMED a bénéficié d'une valorisation répartie comme suit :



€ Le SMED a bénéficié de 64 593 € de soutiens grâce à la collecte des DEEE, pour une dépense évitée de 232 099 € sur les tonnes collectées.

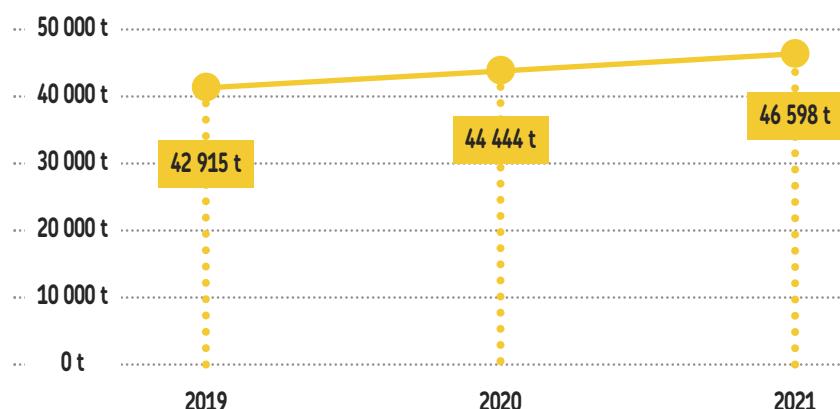
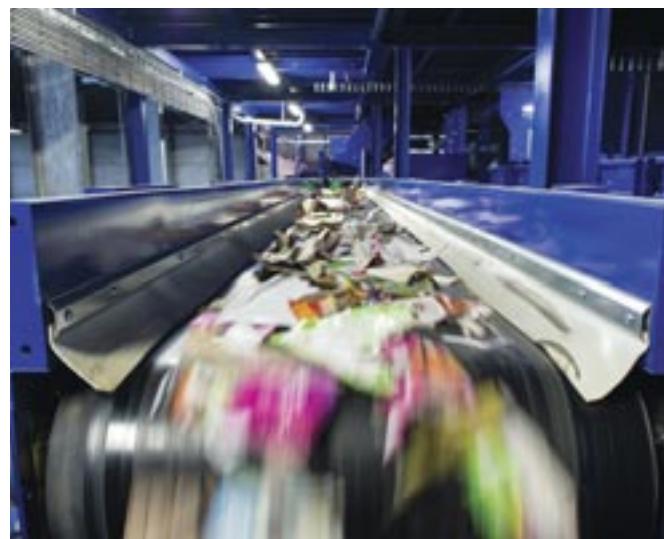
Lutte contre l'épuisement des ressources naturelles

Le recyclage des appareils et des lampes joue un rôle important pour limiter l'épuisement des ressources minérales (métaux, métaux précieux, terres rares...) et fossiles (pétrole, charbon, gaz). Grâce à la collecte des DEEE, l'économie réalisée est de : **5669** tonnes de matières premières brutes, soit l'équivalent des ressources minérales nécessaires pour produire **14 126** équipements informatiques. **2 364 592** kwh, soit l'équivalent des consommations d'énergie de **513** français pour se chauffer pendant un an.

5.6 - Gisements des installations du SMED

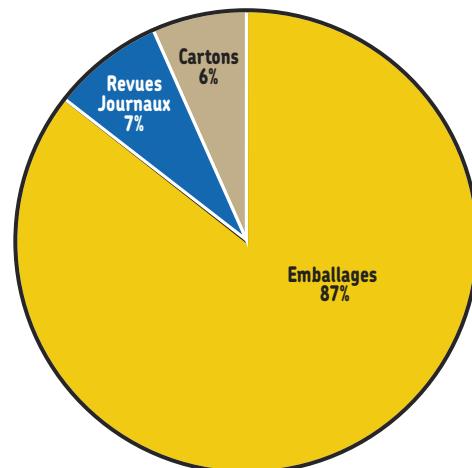
Centre de Tri de Cannes

Seule unité de tri de la collecte sélective du département, l'activité du centre de tri de Cannes ne cesse de s'accroître pour être actuellement au maximum de ses capacités avec près de **46 600 tonnes entrantes**.



La population desservie par le centre de tri de Cannes couvre la totalité du département des Alpes-Maritimes. Les différents déchets d'emballages ménagers triés sont envoyés dans les différentes filières de valorisation matière, grâce aux contrats conclus avec CITEO.

Pour le territoire du SMED (compétence 1), la collecte sélective se répartit comme indiqué sur le graphique ci-contre :



Les erreurs de tri sur le territoire du SMED (environ 33 %) sont transformées en CSR et orientées vers les filières de l'exploitant du Centre de Tri – PAPREC CRV. Elles représentent un surcoût puisqu'elles subissent un double traitement et constituent un risque d'endommagement de la chaîne de tri générant des coûts importants de réparations.

Actions !

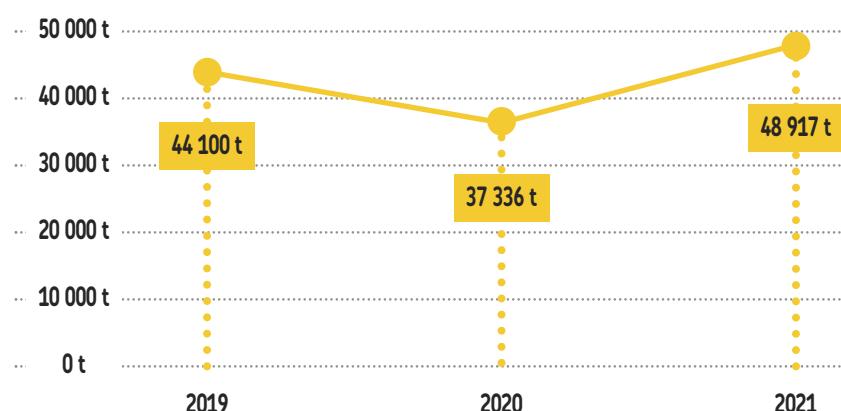
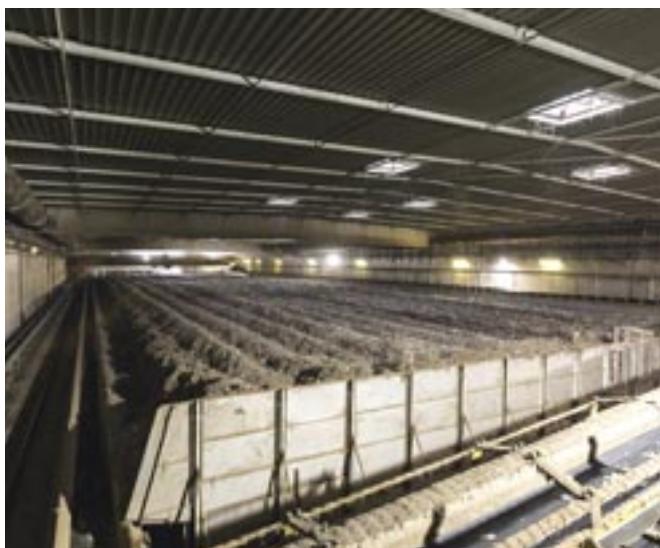
- Mise en place de deux nouveaux tarifs appliqués aux EPCI membres du SMED afin d'agir sur la qualité du gisement apporté (cf annexe 11).
- Création d'un groupe de travail en collaboration avec Paprec et CITEO pour la sensibilisation des adhérents à l'amélioration de la qualité du tri.
- Mise à disposition d'un mémo tri aux adhérents du SMED afin de rappeler les bons gestes de tri et ainsi réduire les erreurs.



Centre de Valorisation Organique

Ouvert en 2010, le CVO du Broc est une installation de traitement biologique des déchets qui produit du compost et du CSR à partir des OMR.

Depuis le 1^{er} décembre 2019, PAPREC CRV en assure l'exploitation dans le cadre d'un marché de 4 ans maximum qui prévoit la réalisation de travaux d'optimisation du process (production de compost et de CSR hautes qualités) avec une diminution de son taux de refus et une réduction de son impact sur l'environnement.



En 2021, le CVO a traité quelque **48 900 tonnes** d'OMR, + 31 % par rapport à 2020 et + 11 % par rapport à 2019. Pour rappel, en 2020 le CVO a entrepris des travaux d'optimisation du process et subi les conséquences de la crise sanitaire nécessitant un arrêt temporaire du traitement durant 3 mois et entraînant une diminution des apports d'OMR traités sur cette période. Paprec CRV a poursuivi ses engagements en matière de performance. En 2021, le taux de refus s'élève à **40 % contre 55 %** en 2020.



Déchèteries du SMED

Le SMED dispose de 11 déchèteries (dont 10 exploitées en régie) réparties sur l'ensemble de son territoire. Elles font partie du réseau de déchèteries CAP AZUR depuis 2018, soit 21 déchèteries mises à disposition des usagers.

Les conditions d'accès aux déchèteries du SMED sont définies par un règlement intérieur consultable sur le site internet du SMED (<https://www.smed06.fr/documents-utiles/>).

Les particuliers bénéficient d'un quota gratuit pour leurs apports en déchèteries, les professionnels payent dès le 1er kg apporté. (voir tarifs en annexe 9).



Depuis le 1er juillet 2021, les conditions d'accès aux déchèteries ont fait l'objet de nouvelles mesures, avec l'application d'un seuil annuel de gratuité de 1,5 tonnes pour les particuliers.



Carte du réseau de déchèteries CAP AZUR



11

Déchèteries sur le territoire du SMED

10

Déchèteries sur le territoire d'UNIVALOM

MER MEDITERRANEE

Matériel

Les déchèteries gérées en régie sont dotées de différents matériels leur permettant de mener à bien leurs missions :



6 compacteurs
à carton



4 compacteurs
à rouleaux (Packmat)



4 tractopelles



1 pelle
à pneus

Chacun des engins bénéficie de contrôles réglementaires périodiques, soit :

- Tous les 3 mois pour les packmats et les compacteurs à carton
- Tous les 6 mois pour les tractopelles et pelle à pneus

Lorsqu'une observation est identifiée, le matériel fait immédiatement l'objet d'une réparation
soit par la régie de travaux, soit par un prestataire extérieur.

Les déchèteries font également l'objet de contrôles réglementaires suivants,
réalisés par des bureaux de contrôle agréés :

		2021
■ Contrôle des installations électriques	1 fois par an	12 contrôles
■ Contrôle des portes et portails électriques	2 fois par an	4 contrôles
■ Contrôle de mesures de bruit	1 fois tous les 3 ans	2 contrôles
■ Analyses des réseaux d'eaux pluviales et eaux usées	1 fois par an	8 contrôles

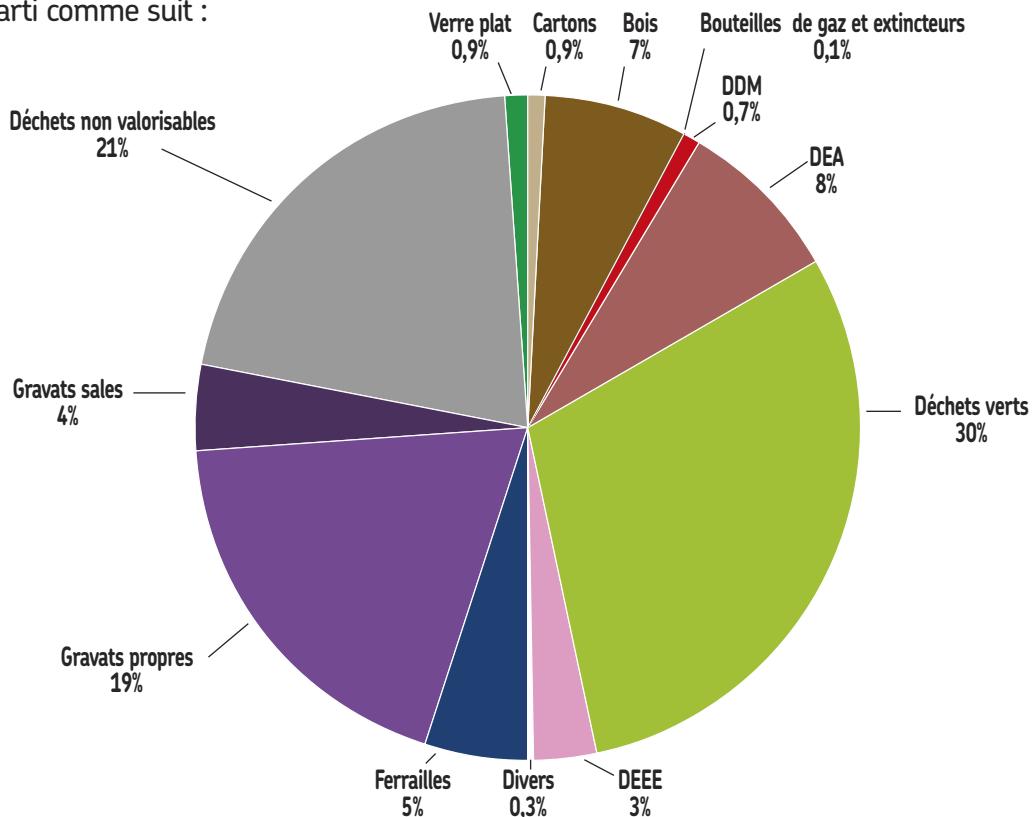
Fréquentation des déchèteries

En 2021, plus de **300 000 dépôts** (dont plus de 260 000 par des particuliers) ont été effectués sur l'ensemble des déchèteries du SMED, soit 17 % de plus qu'en 2020 et 11 % de moins qu'en 2019.

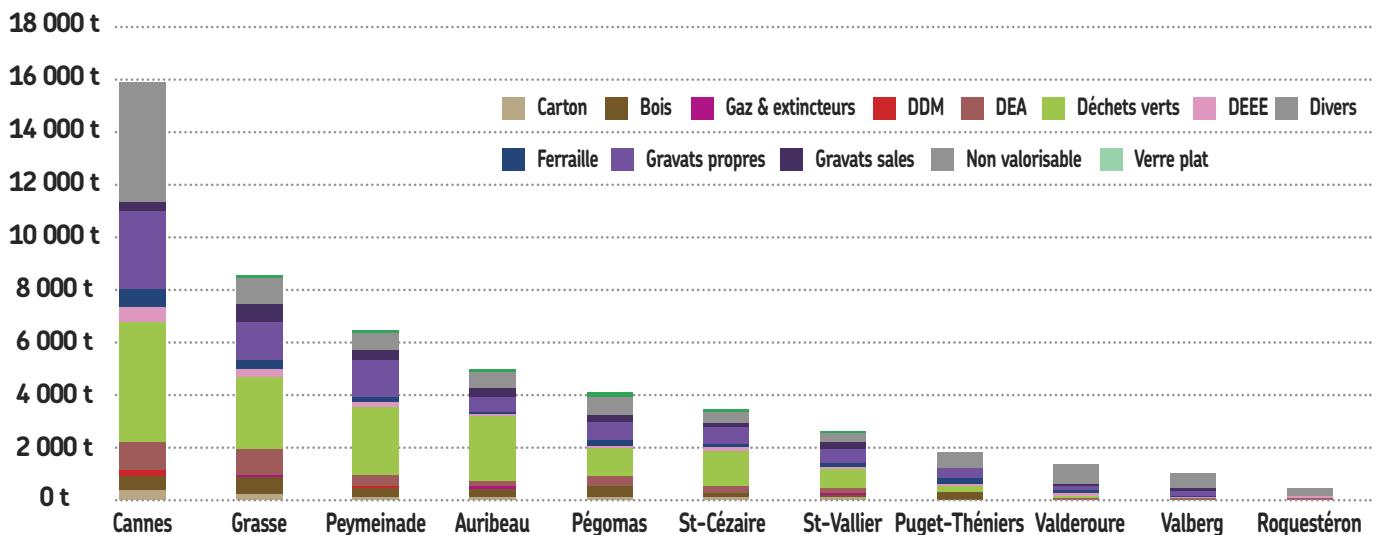
En 2021, le SMED a procédé au renouvellement des dossiers d'inscription et des badges d'accès aux déchèteries pour l'ensemble des usagers particuliers et professionnels. **Plus de 30 000 usagers ont bénéficié d'une mise à jour de leur compte.**

Déchets issus des déchèteries

Le gisement collecté en 2021 sur les déchèteries s'élève à **51 812 tonnes**, soit **un ratio de 298 Kg/an/hab**, et une hausse de 9 % par rapport à 2020 (fermeture des déchèteries pendant la période de confinement), pour un flux réparti comme suit :



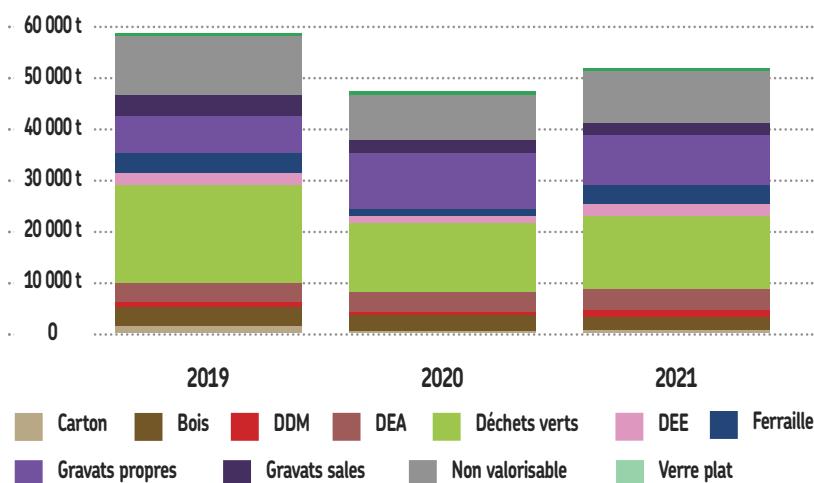
Le volume de déchets collectés sur chaque déchèterie en 2021 est le suivant :



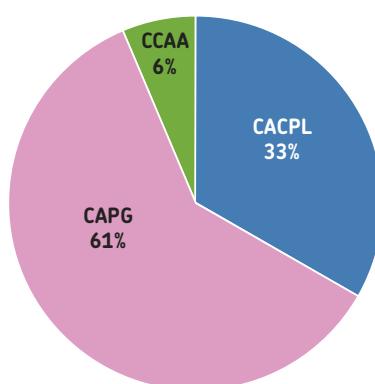
Evolution des flux de déchèterie

La quantité de déchets apportée en déchèterie est en diminution par rapport à 2019, année de référence, l'année 2020 ayant été bouleversée par les périodes de confinement à la suite de la crise sanitaire.

Grâce au travail d'accompagnement des usagers effectué par les agents de déchèteries, la qualité du tri s'est améliorée notamment sur les gravats sales qui continuent de diminuer en faveur des gravats propres, bénéficiant d'une meilleure valorisation. Le bois, la ferraille et les encombrants voient également leur gisement diminuer au bénéfice de la filière DEA. En effet, cette filière traite l'ensemble du mobilier quelle que soit la matière.



Répartition des tonnages par EPCI



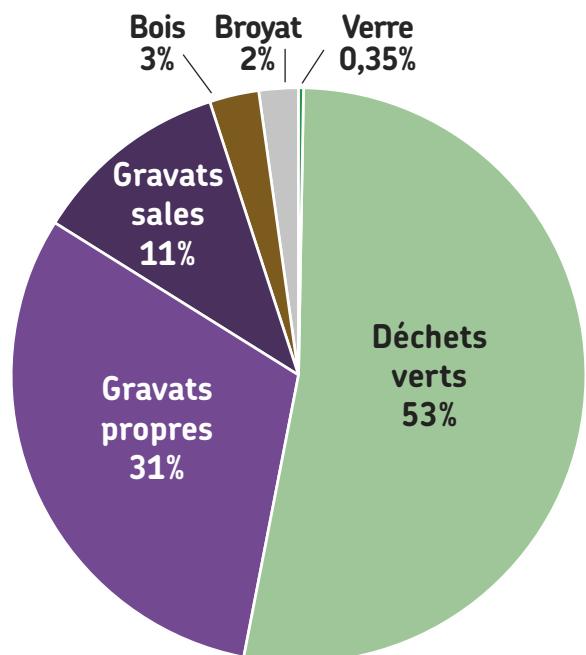
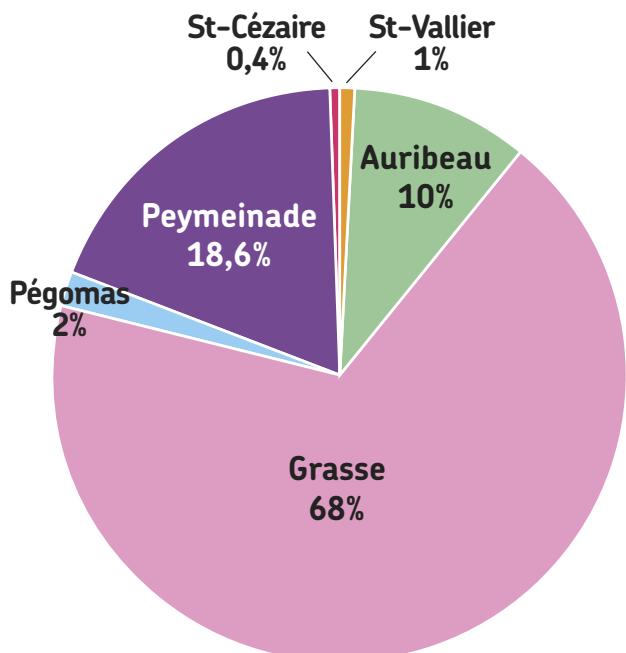
5.7 - Régies du SMED

Régie de transport

Afin d'optimiser le transport des déchets, le SMED bénéficie d'une régie de transport composée de 3 agents avec 2 camions-benne qui assurent une partie de l'évacuation des déchèteries de nos déchèteries. Cette régie a permis d'évacuer un peu plus de **6 400 tonnes de déchets en 2021**.

La régie de transport du SMED permet de faire des économies mais apporte également plus de flexibilité au fonctionnement des sites afin de répondre au mieux aux demandes des déchèteries.

L'activité de la régie de transport pour 2021 se traduit de la façon suivante :



Régie de travaux



La régie de travaux du SMED est composée d'1 agent à temps complet, aidé en fonction du besoin par un agent polyvalent affecté habituellement à d'autres tâches. Elle intervient principalement pour réaliser les petits travaux d'entretien courant de l'ensemble des déchèteries du territoire du SMED, ainsi que des bureaux administratifs.

Depuis 2019, un logiciel de maintenance est mis à disposition de la régie pour enregistrer les différentes demandes d'interventions des sites et ainsi faciliter leur gestion.

En 2021 :

- 137 demandes d'interventions ont été enregistrées
- 176 interventions ont été clôturées.

6 - Actions de prévention



Dans le cadre de l'action du Pôle métropolitain CAP AZUR, le SMED continue d'animer l'opération "Objectif Zéro déchet". Durant les 8 mois du programme, plus d'une dizaine d'ateliers et cafés astuces sont proposés aux familles volontaires pour les aider dans la réduction de leurs déchets.

Lors de la 2^{ème} édition 2020-2021, qui s'est déroulée sur les communes de Cannes, Escragnolles, Grasse, Peymeinade et Puget-Théniers, **169 familles ont été sensibilisées à cette démarche**.

La 3^{ème} édition a débuté en septembre 2021 sur les communes d'Auribeau-sur-Siagne, Cannes, Grasse, Le Tignet, Saint-Cézaire-sur-Siagne et Roquestéron. Elle a permis à **120 familles** de bénéficier de cet accompagnement.

La parole a été donnée aux commerçants !

Après plus de 3 années à sensibiliser les commerçants de son territoire au modèle du "Zéro déchet", le SMED a souhaité leur donner la parole :

■ En partenariat avec Méditerranée 2000 et le CPIE des îles de Lérins et Pays d'Azur, **deux vidéos ont été élaborées**. Elles mettent en avant les initiatives de plusieurs commerçants du territoire du Pays de



Grasse et de la ville de Cannes qui, aux côtés du SMED, se sont engagés afin d'accompagner ces nouveaux consom'acteurs dans leur démarche.

Pour découvrir l'ensemble des commerçants engagés sur le territoire du SMED et les vidéos rendez-vous sur :

<https://www.smed06.fr/commercants-engages/>

Évènements publics "Zéro Déchet"

Afin de sensibiliser le plus grand nombre de personnes à la démarche Zéro Déchet, plusieurs évènements publics sont organisés chaque année.

■ En 2021, deux stands de sensibilisation ont été tenus à Puget-Théniers et à Roquestéron lors d'évènements locaux.

■ Une action de nettoyage de la plage du Yacht Club à Cannes s'est également déroulée en juin. De nombreux volontaires ont répondu présents pour redonner à ce magnifique site naturel tout son éclat !



Enfin, à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) deux actions ont été menées par le SMED :

■ La première a été une "**Fashion Frip Tour**" sur la ville de Cannes.

Le concept ? Une balade urbaine sur les alternatives à la Fast Fashion par la découverte des friperies locales. Vingt-deux personnes ont parcouru cet itinéraire de l'éco-citoyen. De nombreux échanges ont eu lieu avec les commerçants visités, sur l'impact de notre consommation et de la mode à toutes les étapes du cycle de vie de nos vêtements.

■ La deuxième action a été l'organisation de "**Gratiféria**" à Peymeinade.

Cette manifestation a rencontré un franc succès avec près de 200 visiteurs venus faire don de leurs objets inutilisés afin de leur donner une seconde vie.

À l'issue de l'évènement, l'ensemble des articles n'ayant pas trouvé preneur a été cédé à notre partenaire du Secours Populaire au profit de familles dans le besoin.



Distributions de compost



À l'occasion de la Semaine Nationale du Compostage en mars, le SMED, en partenariat avec CAP AZUR, a lancé sa 3^{ème} campagne de promotion du compostage individuel et collectif sur l'ensemble de son territoire. Le syndicat a distribué gratuitement du compost sur

5 de ses déchèteries. Fort du succès de l'opération, une nouvelle distribution a été organisée à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) ! Le compost distribué était issu de déchets verts provenant des plateformes de compostage d'Entrevaux (Suez) et de Fréjus (Véolia).

Distribution de lombricomposteurs



Afin de promouvoir la valorisation des déchets organiques y compris en appartement, le SMED a fourni à ses collectivités adhérentes des lombricomposteurs.

Par l'action des vers, le lombricompostage permet, d'une part, de transformer les déchets de cuisine en

compost - un amendement qui enrichit la terre - et, d'autre part, en lombrithé (liquide formé à la suite de la décomposition de la matière organique par les bactéries) qui est un engrais liquide à diluer pour l'arrosage de vos plantes.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



Le SMED s'est engagé en décembre 2020 dans l'élaboration de son PLPDMA.

À cette fin, le syndicat a lancé une étude de diagnostic sur l'ensemble de son territoire pour disposer d'un état initial de la gestion des dé-

chets et définir les objectifs de réduction à atteindre. Cette étude, menée par le bureau d'études ELIANTE a été présentée aux adhérents du SMED en mars 2021. À l'issue de cette phase de diagnostic, le syndicat entamera l'élaboration du plan d'actions de son PLPDMA.

Expérimentation de broyage des déchets verts

En 2021, le SMED a procédé à une expérimentation de broyage des déchets verts issus de ses déchèteries du haut pays. L'objectif de cette expérimentation est de favoriser une utilisation locale de cette ressource et d'améliorer le bilan carbone lié à leur transport dont le traitement s'effectuerait dans des exutoires plus éloignés. Les opérations de broyage ont eu lieu sur la déchèterie de Saint-Cézaire-sur-Siagne. Une semaine avant l'opération, le gisement de déchets verts est massifié avec celui de deux déchèteries



situées à proximité (Saint-Vallier-de-Thiey et Peymeinade). Le broyage dure une journée entière. Une fois broyé, le gisement est amené à des agriculteurs partenaires situés sur les communes de Saint-Cézaire-sur-Siagne et de Saint-Vallier-de-Thiey.

Quelques chiffres :

- Trois opérations de broyage réalisées en 2021
- 100 tonnes de déchets verts broyés
- 4 agriculteurs partenaires de l'expérimentation
- 23 rotations évitées



Un partenariat avec l'association "Choisir le Vélo" est en place depuis 2017 sur la déchèterie de Cannes.

Les cadres de vélo qui y sont déposés par les usagers sont récupérés par l'association pour

Choisir le vélo

être ensuite réparés ou utilisés en pièces détachées dans leurs locaux.

Cette initiative a permis de donner une seconde vie à près de 70 vélos en 2021 !

Recrutement d'un Ambassadeur du Tri

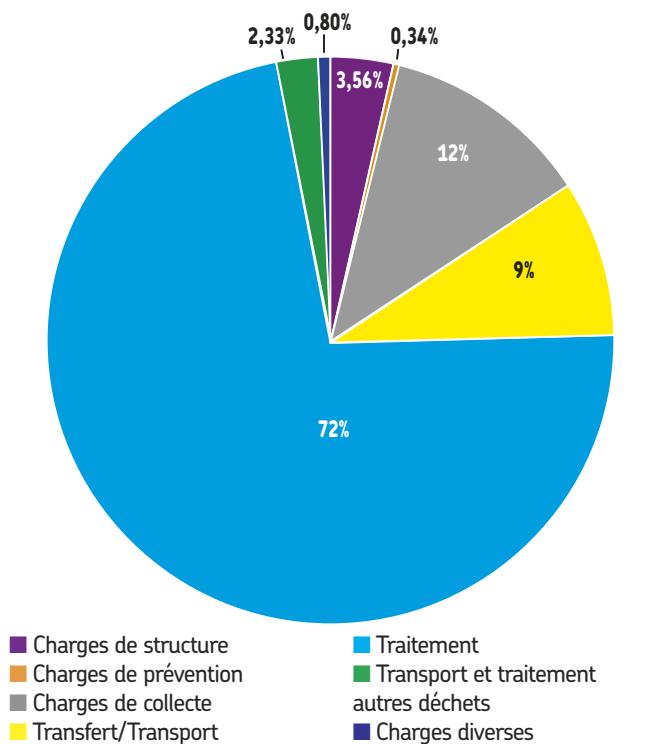
Dans la continuité de ses actions de prévention, le SMED a procédé au recrutement d'un ambassadeur du tri affecté au territoire de la Communauté de Communes des Alpes-d'Azur.

7 - Indicateurs financiers

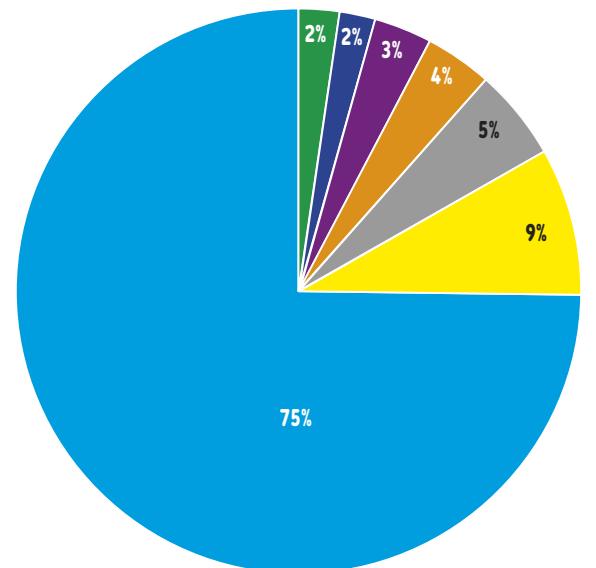
En 2021, le SMED a mis en place la matrice des coûts selon les préconisations fixées par l'ADEME, afin d'avoir un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets. Le cadre de la matrice permet de présenter

les différentes étapes techniques de gestion (les charges) et les produits pour chaque flux de déchets. Aussi, les indicateurs financiers présentés dans le présent rapport tiennent compte de cette nouvelle présentation (Cf. annexe 12).

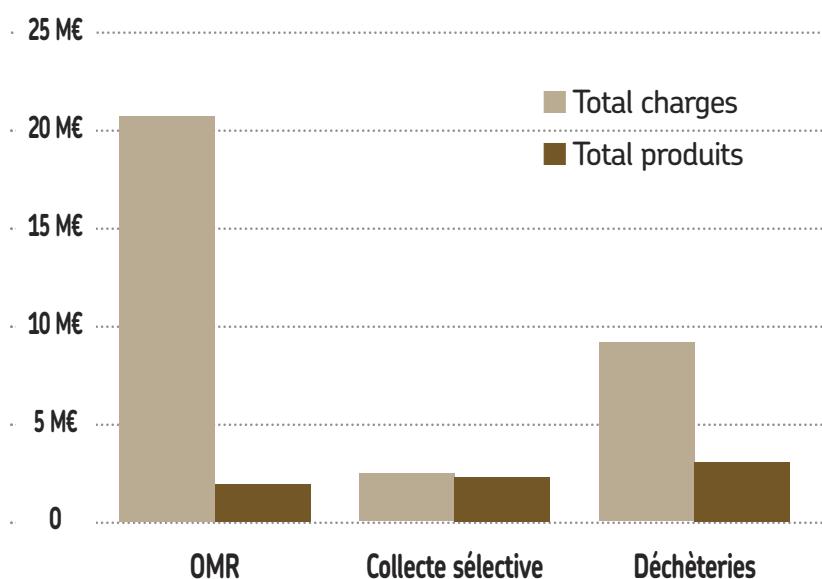
Répartition des charges



Répartition des produits et contributions



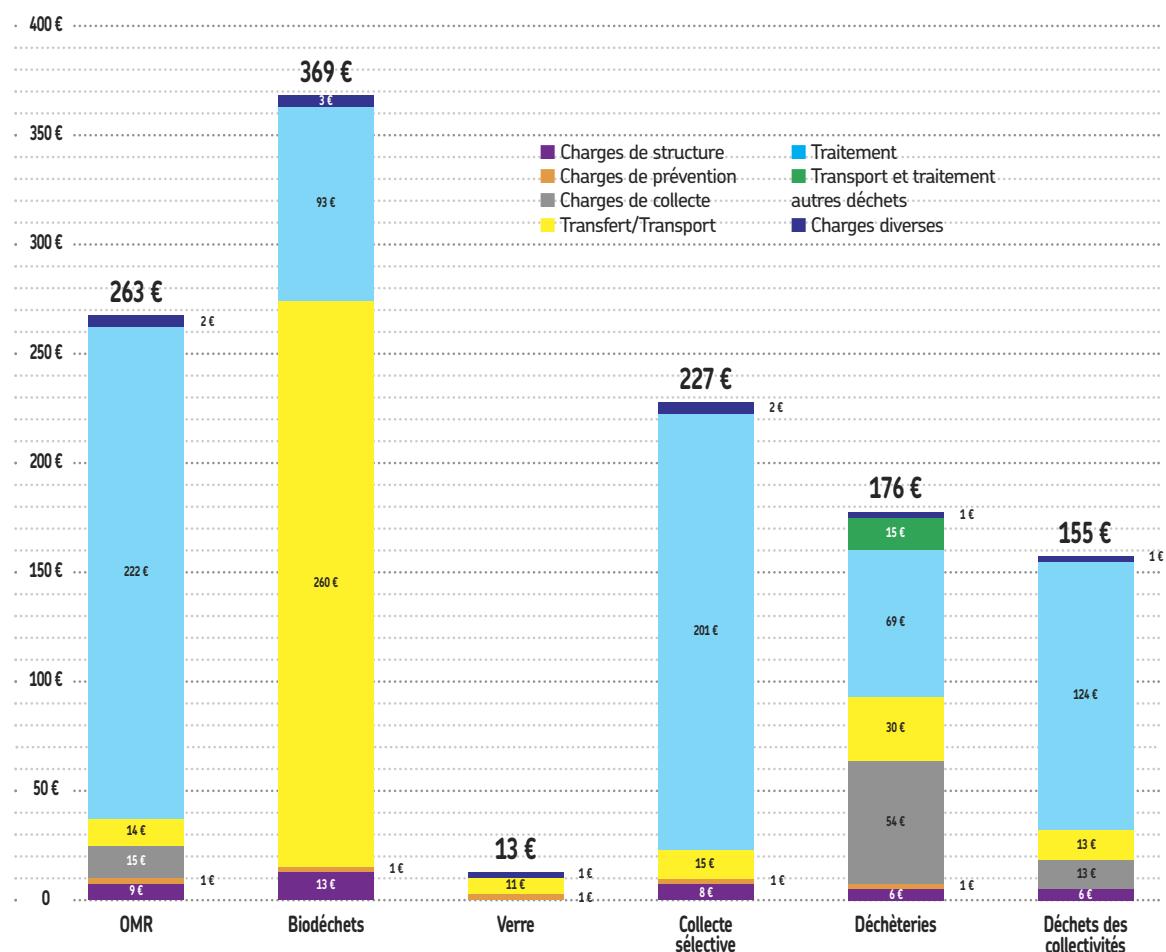
Couverture des charges par les produits (hors contribution) pour les flux principaux



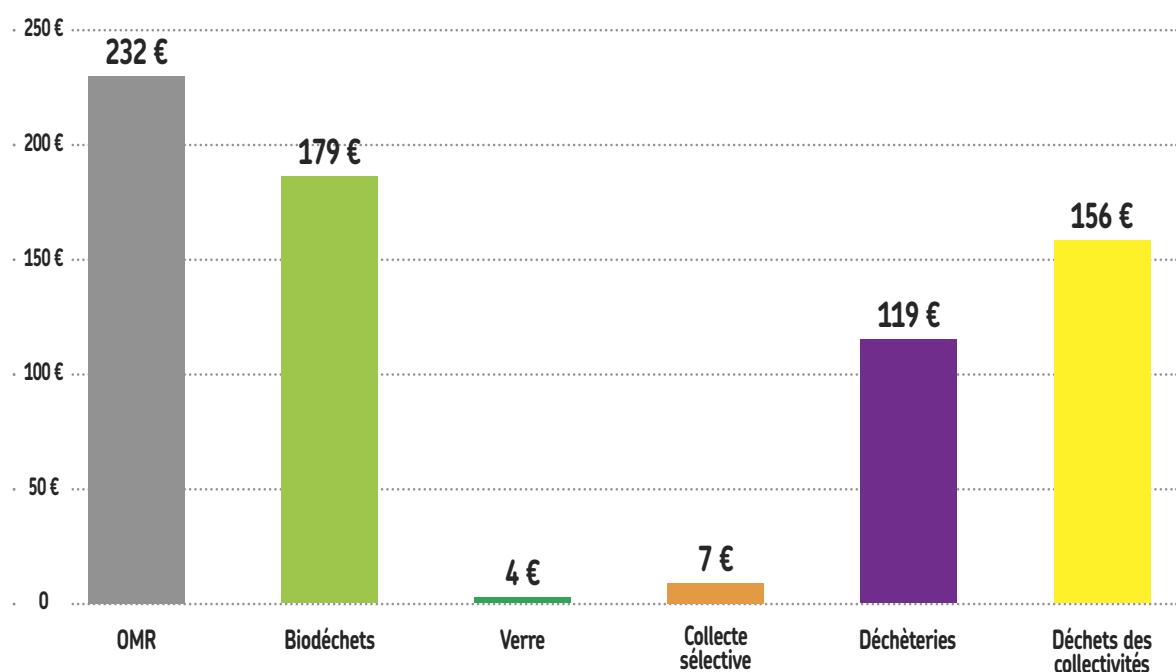
La collecte sélective présentée sur le graphique s'entend hors verre. Les recettes des éco-organismes perçues pour la CAPG et la CCAA sont intégrées aux produits, ainsi que les ventes de matériaux. Pour rappel, le SMED ne porte pas le contrat de l'éco-organisme CITEO pour la CACPL, ni les ventes de matériaux hormis le papier. Par conséquent, les produits

ne comprennent pas les soutiens et les ventes de matériaux (hors papier) pour la CACPL. Au niveau du flux des déchèteries, les produits comprennent également les soutiens des éco-organismes pour le territoire de la compétence 1, sauf pour les DEEE où le SMED porte le contrat seulement pour la CAPG et la CCAA.

Répartition des charges en €/tonne par type de flux principaux



Le coût aidé par flux en €(HT)/tonne



Pour information, le coût aidé qui ressort de la collecte sélective est une moyenne calculée sur l'ensemble des flux et des tonnages des trois adhérents du SMED au titre de la compétence 1, sans distinction des tonnages qui bénéficient des soutiens (uniquement pour la CAPG et la CCAA) et ceux qui n'en bénéficient pas (CACPL).

Rappel :

Biodéchets = coût de réception, transport et traitement biodéchets issus des collectes spécifiques de nos adhérents.

8 - Perspectives

L'année 2022 sera pour le SMED l'année de grands enjeux :

Conformément au SRADDET, le SMED va accentuer sa politique de prévention par différentes mesures et notamment une mesure phare qui sera la réalisation d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, qui devrait être approuvé en fin d'année 2022

L'ouverture de l'ISDND du Vallon des Pins à Bagnols en Forêt prévue au printemps 2022 constituera une étape décisive pour le devenir du syndicat et lui permettra de bénéficier d'une chaîne élargie d'outils de traitement. Cet ISDND, sous maîtrise d'ouvrage public, sera le premier équipement créé par un regroupement de collectivités à l'échelle du bassin azuréen

Une réflexion sera menée sur le devenir du CVO du Broc et sa reconversion à partir de 2026, en raison des coûts de traitement des OMR mais aussi de la fin annoncée du compost issu d'OMR

Les déchets doivent être de plus en plus considérés comme des sources d'énergies renouvelables nécessaires à la transition environnementale en cours et à venir.

La production d'électricité, de biogaz, l'alimentation de réseaux de chaleur à partir de centrales énergétiques alimentés par des déchets sont autant de pistes à étudier et à développer.

C'est pour cela que le SMED va poursuivre le projet de création d'une centrale énergétique alimentée par des déchets sur son territoire

L'année 2022 verra aussi la mise en place de nouvelles REP : le SMED mène toujours une politique volontariste pour participer à ces dispositifs ayant un but à la fois économique et environnemental ;

L'ensemble de ces projets seront inscrits dans le Contrat d'Objectif à venir avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, gage des actions menées par le SMED dans la prévention et la gestion des déchets.



Terminologie & annexes

9 - Terminologie

Biodéchet : (Article L541-8 du code de l'environnement). Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

Bois : sont compris dans cette catégorie les encombrants ménagers en bois, les palettes, les déchets de bois, poutres, chutes de bois, panneaux de particules et de plaçage de bois, les souches, branches de diamètre supérieur à 12 cm, les déchets d'écorces et de liège, sciures de bois...

CAPG : Communauté d'agglomération du Pays de Grasse regroupant les communes de Amirat, Andon, Auribeau-sur-Siagne, Briançonnet, Cabris, Caille, Collongues, Escragnolles, Gars, Grasse, La Roquette-sur-Siagne, Le Mas, Le Tignet, Les Mujouls, Mouans-Sartoux, Pégomas, Peymeinade, Saint-Auban, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey, Séranon, Spéracèdes, et Valderoure.

CACPL : Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins regroupant les communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.

CCAA : Communauté de Communes des Alpes d'Azur regroupant les communes de Aiglun, Ascros, Auvare, Beuil, Châteauneuf d'Entraunes, Cuébris, Daluis, Entraunes, Guillaumes, La Croix-sur-Roudoule, La Penne, Lieuche, Malaussène, Massoins, Peone/Valberg, Pierlas, Pierrefeu, Puget-Rostang, Puget-Théniers, Revest-les-Roches, Rigaud, Roquestéron, Saint-Antonin, Saint-Léger, Saint-Martin d'Entraunes, Sallagriffon, Sauze, Sigale, Thiéry, Toudon, Touët-sur-Var, Tourrette-du-Château, Villars-sur-Var et Villeneuve d'Entraunes.

Collecte : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets pour les acheminer vers un lieu de tri, de transfert, de valorisation ou de traitement.

Collecte en porte à porte : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'usagers nommément identifiables ; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'usager ou du lieu de production des déchets.

Collecte en point de regroupement : mode d'organisation de la collecte dans lequel un ou plusieurs bacs de collecte sans identification desservent plusieurs foyers.

Collecte par apport volontaire : mode d'organisation de la collecte des ordures ménagères ou des matériaux recyclables dans lequel une colonne ou un conteneur enterré (appelé « point d'apport volontaire ») est mis à la disposition du public, sans identification.

Collecte sélective : collecte de certains flux de déchets (recyclables secs et fermentescibles) que les ménages n'ont pas mélangé aux ordures ménagères, en vue d'un recyclage ou d'une valorisation biologique.

Combustible solide de recyclage ou Combustible solide de récupération (CSR) : type de combustible principalement préparé à partir de déchets combustibles pour être brûlés dans des chaudières ou fours adaptés (cimenteries en général) ou en usine d'incinération.

Compost : matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol. Les composts fabriqués à partir de déchets sont définis par la norme AFNOR NFU 44051.

Compostage à domicile : compostage par les particuliers de leurs propres déchets organiques (déchets verts, déchets de cuisine, de potager, etc.). Le compostage à domicile peut être réalisé soit en tas, soit dans des bacs spécifiques appelés composteurs.

Centre de tri-compostage des OM : unité de tri et de compostage des OM, associant la valorisation matière et la valorisation organique (sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051).

Centre de Valorisation Energétique (CVE) des OM : usine d'incinération des OM avec valorisation de l'énergie.

Centre de Valorisation Organique (CVO) : unité de traitement biologique des ordures ménagères et autres déchets organiques (déchets verts, fraction fermentescible des OM, ...) par compostage ou méthanisation. Le CVO valorise la matière organique sous forme de compost conforme aux exigences de la norme NFU 44 051.

DASRI - Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux : déchets qui présentent un risque infectieux du fait qu'ils contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines dont on sait ou dont on a de bonnes raisons de croire qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants (art. R 1335-1 du Code de la Santé Publique).

Déchet : selon la loi du 15/07/1975 : « Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ».

DEA - Déchets d'Eléments d'Ameublement : meubles ou éléments de meubles en fin de vie.

DD - Déchets Dangereux : regroupent les déchets dangereux des entreprises en grandes quantités, les déchets toxiques en quantités dispersées des entreprises (DTQD), les déchets dangereux des ménages (DDM) et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

DDM - Déchets Dangereux des Ménages (appelés antérieurement DMS) : déchets des ménages qui ne peuvent être pris en charge par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement, (exemple : les insecticides, produits de jardinage, piles, huiles de moteur usagées, acides....). Certaines catégories peuvent être refusées par les collectivités, comme les déchets explosifs, qui doivent être traités dans des installations spécifiques.

DTQD - Déchets Toxiques en Quantités Dispersiones : déchets dangereux des activités (entreprises et administrations) produits en petites quantités. Ils ont la même composition que les DDM.

Déchets d'emballages : emballages, matériaux d'emballages dont le détenteur, qui sépare l'emballage du produit qu'il contenait, se défait, à l'exclusion des résidus de production d'emballages.

Déchets encombrants des ménages (ou encombrants) : déchets occasionnels de l'activité domestique des ménages, valorisables ou non, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en charge par la collecte usuelle des ordures et sont réceptionnés en déchèterie ou collectés en porte à porte.

DEEE - Déchets d'Equipements Electriques et Electro-niques. Ils comprennent :

- Le Gros Electroménager appelé GEM (froid et hors froid),
- Les petits appareils en mélange (PAM)
- Le matériel de télévision, Hi-fi, les instruments de musique électrifiés,...
- Les équipements informatiques et de télécommunication,
- Le matériel d'éclairage,
- Les instruments de contrôle et de surveillance.

Déchets fermentescibles : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation.

Déchets ménagers et assimilés (DMA) : déchets communs non dangereux (par opposition aux déchets dangereux) des ménages ou provenant des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires et collectés dans les mêmes conditions. Dans la mesure du possible, séparer les déchets des ménages des autres déchets (entreprises...).

Déchets municipaux : ensemble des déchets dont l'élimination (au sens donné par les textes législatifs) relève de la compétence des communes. Parmi les déchets municipaux, on distingue les catégories suivantes : les ordures ménagères, les déchets encombrants des ménages (incluant les déchets verts et les inertes), les déchets dangereux des ménages, les déchets de nettoiement, les déchets de l'assainissement collectif et les déchets verts des collectivités. Pour chaque catégorie de déchet, le rapport annuel précisera les limites des prestations réalisées par l'EPCI et les communes adhérentes.

DND - Déchets Non Dangereux (ou banals) : est non dangereux (ou banal) un déchet qui n'appartient à aucune des catégories suivantes :

- Déchets dangereux,
- Déchet inerte,
- Déchet radioactif.

DNM (appelés aussi DIB) : Déchets Non Ménagers produits par les entreprises, les services communaux et les administrations.

Déchets recyclables secs : dénommés ainsi par opposition aux déchets putrescibles, ils intègrent les déchets d'emballages ménagers recyclables (ou EMR) et les journaux-magazines, matériaux qui sont très souvent collectés dans le cadre du dispositif de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers.

Déchet ultime (au sens de la loi) : "Est ultime un déchet qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux".

Telle qu'elle est présentée dans le Code de l'Environnement, la définition du déchet ultime se veut avant tout évolutive. Elle est adaptable dans le temps, puisqu'elle

varie en fonction de l'avancée des progrès techniques réalisés en matière de traitement des déchets. Elle est aussi adaptable dans l'espace, et s'interprète différemment selon le contexte et la spécificité territoriale.

Déchets verts ou déchets végétaux : résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics et privés (parcs et jardins, terrains de sports, etc., des collectivités territoriales, des organismes publics et parapublics, des sociétés privées et des particuliers).

Déchèterie : espace aménagé, gardienné et clôturé. Les déchèteries simplifiées sont intégrées dans la mesure où elles répondent à la définition ci-dessus. Les flux des dépôts relais et des caissons mobiles sont inclus dans les tonnages réceptionnés en déchèterie.

NB : les flux d'encombrants collectés au porte à porte et regroupés en déchèterie ne doivent pas être comptés deux fois.

Dépôt sauvage : abandon de déchets sur un site non autorisé et non approprié. Ces dépôts sont composés de déchets de toutes sortes. Ils se distinguent des décharges brutes, qui sont des installations non autorisées faisant l'objet d'apports réguliers de déchets (encombrants, déchets verts...).

Elimination : dans la loi de 1975, l'élimination regroupe l'ensemble des opérations de collecte, transport, tri, traitement et enfouissement technique des déchets, soit toute la gestion des déchets.

Emplois : prendre en considération les emplois directs liés aux services de collecte, transport et traitement des déchets (y compris déchèteries), sans intégrer les filières aval de valorisation, ni les prestations assurées par les opérateurs privés. Séparer si possible les emplois du secteur marchand et les emplois « aidés » (insertion par l'économique ...).

EMR : Emballages Ménagers Recyclables.

Encombrants : voir déchets encombrants.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Evolution des tonnages de déchets : présenter l'évolution des tonnages sur les trois dernières années, à périmètre constant. En cas de modification substantielle (nouveaux équipements, périmètre, ...) commentaire à faire.

FFOM - Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères : elle comprend la fraction putrescible des OM (déchets de cuisine et la part des déchets verts des ménages jetés avec les ordures dans la poubelle) et éventuellement les papiers-cartons et le bois.

Gaz à Effet de Serre (GES) ou bilan carbone : la convention de Kyoto a retenu 6 gaz à effet de serre direct (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC et SF₆) ; l'impact des déchets en terme d'émission de GES est exprimé en tonne d'équivalent CO₂, a partir de l'évaluation sommaire des émissions de CO₂ et de CH₄, et des émissions évitées par le recyclage et la valorisation énergétique.

Gravats propres (ou inertes) : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas, ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (cf. arrêté du 15 mars 2006). Seuls les gravats propres utilisés en couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager sont considérés comme valorisables

Gravats sales : gravats contenant des déchets indésirables non inertes, stockés en ISDND (non valorisables).

Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage : Conformément au décret 2015-1827 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, article 3.I.2.a), un indice de réduction des quantités de DND non inertes admis en ISD avec une base 100 en 2010 constitue un indicateur technique relatif au traitement.

ISD - Installation de Stockage des Déchets : lieu de stockage permanent des déchets, appelé auparavant CET ou Centre de Stockage de Déchets Ultimes (CSDU), ou décharge contrôlée. On distingue :

- L'ISDD, recevant des déchets dangereux,
- L'ISDND, recevant les déchets ménagers et assimilés non dangereux (ISD pour déchets non dangereux).
- L'ISDI, recevant les inertes (ou gravats propres).

JRM : Journaux revues et magazines

Mâchefers : résidus minéraux résultant de l'incinération des déchets et sortant du four. Ils peuvent être valorisés, essentiellement en infrastructure routière, ou stockés en ISDND. Le poids des mâchefers, déterminé après extraction des métaux, est exprimé en poids brut (ou frais) et en poids sec (matière sèche).

Méthanisation : procédé de traitement biologique par voie anaérobiose, dans des conditions contrôlées, de déchets exclusivement ou majoritairement composés de matériaux fermentescibles et permettant la production de biogaz et de digestat. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

Mise en balles (MEB) : opération qui consiste à réduire le volume des déchets afin de les stocker temporairement avant leur traitement.

Ordures Ménagères (OM) : déchets "de tous les jours" issus de l'activité domestique des ménages.

Elles comprennent les ordures ménagères résiduelles (ci-dessous) et les collectes sélectives (verre, journaux magazines, emballages, matières fermentescibles, ...), mais ne comprennent pas les encombrants.

Ordures Ménagères au sens usuel ou Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : appelées aussi OM grises : les ordures ménagères "en mélange" sont ainsi dénommées lorsqu'elles sont diminuées des matériaux recyclables ou des matières fermentescibles pris en compte par les collectes sélectives. Elles sont constituées de déchets en mélange et traitées en UIOM, CVE, CVO, centre de tri-compostage ou en ISDND.

PRPGD - Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets : c'est un document d'orientation élaboré par la Région avec tous les acteurs du territoire. Il coordonne les actions à mettre en place pour une meilleure prévention et gestion des déchets et fixe des objectifs pour la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets. Le PRPGD est intégré au SRADDET.

Population : les seuls chiffres officiels sont ceux du recensement de 1999. Toutefois, il est proposé d'ajouter la population touristique estimée par chacune des collectivités (lissage sur l'année établi par la commune ou l'EPCI).

Pré-collecte : ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de

prise en charge par le service de collecte (bac, sac, point de regroupement, point d'apport volontaire...).

Prévention : les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit avant la prise en charge du déchet par la collectivité ou un opérateur, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi :

- La réduction à la source porte sur les actions menées par les entreprises, avant que le produit ne soit consommé, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la distribution,
- Les flux évités incluent les déchets qui ne sont pas remis à la collecte du fait d'actions de gestion domestique (compostage à domicile, achat éco-responsable, modification du comportement des usagers, ...) : c'est ce flux que l'on cherchera à approcher dans les rapports annuels.
- Les flux détournés comprennent la réutilisation et le réemploi.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : consiste en la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire, dans le cadre de la prévention et de la gestion des déchets.

Récupération : opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

Réemploi : opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent.

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) ou redevance générale : les collectivités peuvent substituer à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance prévue par l'article L.2333-76 du Code général des collectivités territoriales : taxe et redevance ne peuvent coexister. Cette redevance est calculée en fonction du service rendu pour l'enlèvement des ordures ménagères.

Redevance spéciale : redevance pour l'enlèvement des déchets non ménagers (ne provenant pas des ménages). La loi du 13 juillet 1992 mentionne l'obligation d'instituer la redevance spéciale à compter du 1er janvier 1993, dans le cas où la collectivité perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (si elle a instauré la redevance générale, elle n'est pas contrainte d'instaurer la redevance spéciale). La redevance spéciale est calculée en fonction de l'importance du service rendu.

Refus de tri ou de compostage : indésirables écartés lors du tri des recyclables secs et des DIB ou lors du compostage de déchets organiques. Le taux de refus s'exprime de la façon suivante : quantité d'indésirables destinée au traitement/ quantité totale de déchets triés ou admis sur l'unité de compostage.

Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM) : résidus issus du dépoussiérage et du traitement des fumées des incinérateurs.

Résidus d'assainissement : déchets résultant du fonctionnement des dispositifs collectifs d'épuration (à l'exception des boues de station) et de l'entretien des réseaux d'évacuation des eaux usées.

Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) : la REP est basée sur le principe "pollueur-paiEUR". Les entreprises, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise

sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ces produits. Cet outil économique à portée environnementale a pour objectif d'agir sur l'ensemble du cycle de vie des produits : l'écoconception des produits, la prévention des déchets, l'allongement de la durée d'usage, la gestion de fin de vie.

Réutilisation : opération par laquelle un bien de caractéristiques définies à cette fin est utilisé à nouveau sans transformation un certain nombre de fois pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu (cas des bouteilles en verre récupérées entières).

Rippeur : personnel de collecte des déchets au porte à porte assurant le chargement des bennes de collecte.

Société Publique Locale (SPL) : société anonyme créée et entièrement détenue par au moins deux collectivités locales (ou leurs groupements) pour la gestion de services publics situés sur leur territoire.

SRADDET - Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires : il est le nouveau cadre de la planification régionale en matière d'aménagement du territoire. Il fixe les priorités régionales en terme d'aménagement et l'égalité des territoires, les infrastructures et les transports, l'intermodalité, le climat, l'air, l'énergie et la prévention des déchets, et intègre les divers plans régionaux dans ces domaines.

Taux de valorisation des déchets

La valorisation des déchets recouvre :

- Le réemploi ou la réutilisation (voir définition),
- La valorisation matière et la valorisation organique (voir définition),
- La valorisation énergétique (voir définition).

Le taux de valorisation des ordures ménagères ou des apports en déchèterie est calculé de la façon suivante : Taux de valorisation (en %) = tonnage réellement valorisé/tonnage collecté ou reçu en déchèterie

Le tonnage valorisé inclut toutes les formes de valorisation (voir ci-dessus), y compris la valorisation des inertes (couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager).

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des ordures ménagères.

Traitement : ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire dans des condi-

tions contrôlées le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation. Le stockage en ISDND est considéré comme un mode de traitement.

Tri à la source : opération de séparation des différents flux de déchets par les producteurs. Dans le cas des matériaux recyclables des ménages il s'agit plutôt de non mélange que de tri à la source.

UNIVALOM : Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés regroupant 1 commune de la CAPG, Mouans-Sartoux, les communes de la CAPL hors Cannes et la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis (CASA).

Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) : usine d'incinération réservée aux déchets ménagers et assimilés par combustion et traitement des fumées, avec ou sans valorisation de l'énergie.

Unité de Valorisation Énergétique (UVE) : Unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation énergétique : récupération de la chaleur émise lors de l'incinération, lors d'un autre traitement thermique ou lors d'une stabilisation biologique (stockage ou méthanisation), et valorisation de celle-ci pour des applications directes ou pour produire de l'électricité. L'énergie produite est exprimée en MWh utilisés en autoconsommation, MWh vendus sous forme de chaleur et/ou d'électricité et MWh dissipés.

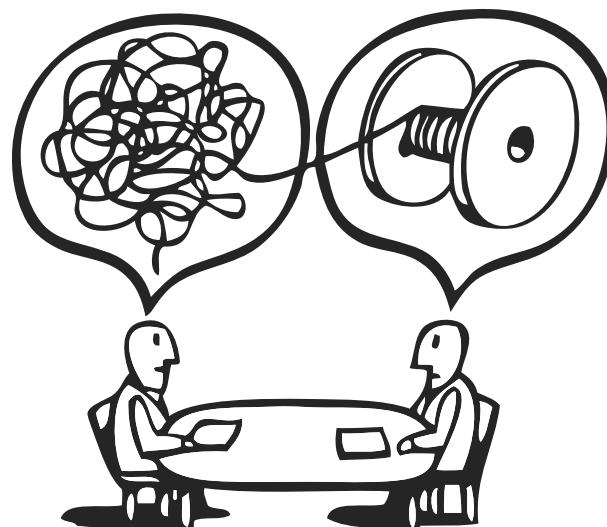
Tonnage valorisé sous forme d'énergie = tonnage incinéré - (REFIOM et mâchefers).

Valorisation matière : opération visant à introduire aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

Tonnage valorisé = tonnage entrant en centre de tri - refus non valorisés.

Valorisation organique : opération visant à transformer la fraction fermentescible des déchets en compost. La valorisation organique est définie sur la base des tonnages de matières organiques entrants en centre de traitement biologique (et non sur les tonnages de compost).

Tonnage valorisé = tonnage entrant - refus de compostage.



10 - Annexes

1 - Adhérents du SMED

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALPES D'AZUR

34 communes

Aiglun, Ascros, Auvare, Beuil, Châteauneuf-d'Entraunes, La Croix-sur-Roudoule, Cuébris, Daluis, Entraunes, Guillaumes, Lieuche, Malaussène, Massoins, La Penne, Péone, Pierlas, Pierrefeu, Puget-Rostang, Puget-Théniers, Revest-les-Roches, Rigaud, Roquestéron, Saint-Antonin, Saint-Léger, Saint-Martin-d'Entraunes, Sallagriffon, Sauze, Sigale, Thiéry, Toudon, Touët-sur-Var, Tourette-du-Château, Villars-sur-Var, Villeneuve-d'Entraunes.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE

22 communes

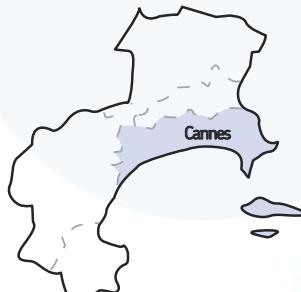
Amirat, Andon, Auribeau-sur-Siagne, Briançonnet, Cabris, Caille, Collongues, Escragnolles, Gars, Grasse, Le Mas, Les Mujouls, Pégomas, Peymeinade, La Roquette-sur-Siagne, Saint-Auban, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey, Séranon, Spéracèdes, Le Tignet, Valderoure.



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS

1 commune

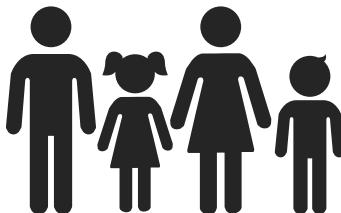
Cannes



Communauté d'agglomération de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer

2 - Liste de la population du territoire du SMED en 2021

Population légale des communes en vigueur au 1er janvier 2021
(Source Insee 2018 -population municipale)



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALPES D'AZUR

Aiglun	93	Malaussène	316	Saint-Martin-d'Entraunes	152
Ascros	172	Massoins	102	Sallagriffon	49
Auvare	31	Péone	780	Sauze	70
Beuil	538	Pierlas	105	Sigale	197
Châteauneuf-d'Entraunes	63	Pierrefeu	332	Thiéry	108
Cuébris	176	Puget-Rostang	127	Toudon	345
Daluis	144	Puget-Théniers	1 860	Touët-sur-Var	667
Entraunes	141	Revest-les-Roches	233	Tourette-du-Château	132
Guillaumes	616	Rigaud	197	Villars-sur-Var	769
La Croix-sur-Roudoule	97	Roquestéron	579	Villeneuve-d'Entraunes	86
La Penne	214	Saint-Antonin	90		
Lieuche	46	Saint-Léger	50	Total CCAA	9 677 hab

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE

Amirat	60	Gars	72	Saint-Auban	216
Andon	650	Grasse	48 865	Saint-Cézaire-sur-Siagne	3 905
Auribeau-sur-Siagne	3 224	La Roquette-sur-Siagne	5 387	Saint-Vallier-de-Thiey	3 597
Briançonnet	219	Le Mas	136	Séranon	545
Cabris	1 352	Le Tignet	3 063	Spéracèdes	1 213
Caille	416	Les Mujouls	48	Valderoure	459
Collongues	75	Pégomas	7 992		
Escagnolles	610	Peymeinade	8 173	Total CAPG	90 277 hab

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS

Cannes	73 965	Total CAPL	73 965 hab
--------	--------	-------------------	-------------------

TOTAL SMED : 173 919 habitants

3 - Liste des installations du SMED

CVO du Broc

ZI de Carros - 06510 Le Broc

Le CVO est une installation de traitement biologique des déchets, qui comprend un centre de tri-mécano-biologique produisant du compost et une ligne de production de CRS haute qualité.

Son exploitation est confiée à PAPREC CRV au titre d'un marché public.



Centre Intégré de Transfert et de Traitement

Rond-Point des Tourrades – 06150 Cannes

Le CITT comprend une déchèterie, un centre de tri de déchets (collecte sélective) et un quai de transfert de déchets (OMR et encombrants).

L'exploitation des installations du CITT est confiée à des prestataires privés, dans le cadre de marchés publics : Suez RV Méditerranée pour la déchèterie, PAPREC CRV pour le centre de tri et le quai de transfert.



Déchèterie d'Auribeau-sur-Siagne

Quartier les Roumiguières – Route de Pégomas

06810 Auribeau-sur-Siagne

Du lundi au samedi :

de 8h à 11h45

de 14h à 16h45



Déchèterie de Cannes

CITT

ZI Rond Point des Tourrades

06150 Cannes

Du lundi au vendredi : de 7h à 17h30

Le samedi : de 8h à 16h45



Déchèterie de Grasse

Route de Marigarde

06130 Grasse

Du lundi au samedi :

de 8h à 11h45

de 14h à 16h45



Déchèterie de Pégomas

La Fénerie – Route de la Fénerie

06550 Pégomas

Du lundi au samedi :

de 8h à 11h45

de 14h à 16h45



Déchèterie de Peymeinade

Chemin des Maures et des Adrets

06530 Peymeinade

Du lundi au samedi :

de 8h à 11h45

de 14h à 16h45

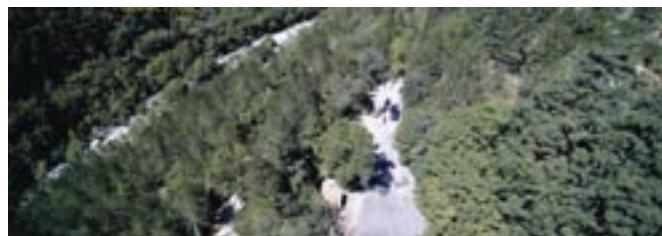


Déchèterie de Puget-Théniers
RN 6202 – Quartier Le Gralet
06260 Puget-Théniers

Du mardi au samedi :
de 8h à 11h45
de 14h à 16h45



Déchèterie de Roquestéron
Lieu-dit La traverse – 06910 Roquesteron
Les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h
Le mercredi : de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h
Le samedi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30



Déchèterie de Saint-Cézaire-sur-Siagne
Quartier le Brusquet – CD113
06530 Saint-Cézaire-sur-Siagne

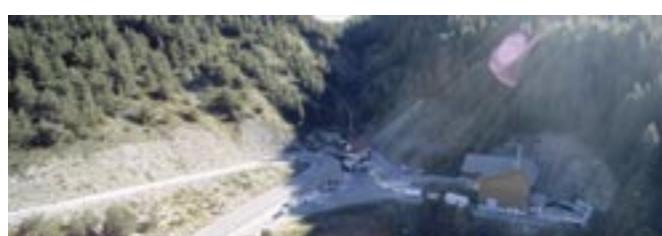
Du lundi au samedi :
de 8h à 11h45
de 14h à 16h45



Déchèterie de Saint-Vallier-de-Thiey
Quartier Degoutay – Route de Saint-Cézaire
06460 Saint-Vallier-de-Thiey
Du lundi au samedi :
de 8h à 11h45
de 14h à 16h45



Déchèterie de Valberg
RD28 – Lieu-dit Les Charmes
06470 Valberg
Du lundi au samedi :
de 8h à 15h



Déchèterie de Valderoure
Quartier de Malamaire – D2211
06750 Valderoure
Les lundi, mardi, mercredi et vendredi :
de 8h à 12h et de 14h à 17h
Le jeudi : de 8h à 12h - Le samedi : de 9h à 12h



Quai de transfert de l'Île Ste Marguerite
Cette installation permet le rassemblement des déchets produits sur l'île et ses alentours, qui une fois collectés, sont transférés sur le quai de transfert de Cannes.



4 - Évolution du gisement

	Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins					Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse				
	2019	Evol. %	2020	Evol. %	2021	2019	Evol. %	2020	Evol. %	2021
OMR	39 158 t	-1%	38 595 t	6%	41 085 t	32 882 t	3%	34 031 t	0%	34 007 t
Biodéchets						108 t	-34%	72 t	-4%	69 t
Cartons	228 t	-27%	166 t	21%	201 t	408 t	-14%	352 t	22%	430 t
EMR JMR	6 611 t	-18%	5 417 t	-4%	5 215 t	4 684 t	0%	4 707 t	-4%	4 535 t
Bois	1 964 t	-44%	1 104 t	-14%	952 t	3087 t	-15%	2 614 t	-4%	2 517 t
Bouteilles de gaz et extincteurs	15 t	-26%	11 t	-10%	10 t	40 t	-20%	32 t	2%	33 t
DDM	187 t	-16%	158 t	-18%	130 t	164 t	12%	184 t	20%	220 t
DEA	1 669 t	-15%	1 416 t	9%	1 540 t	1 894 t	-11%	1 691 t	53%	2 584 t
Déchets verts	7 645 t	-33%	5 135 t	-5%	4 861 t	12 235 t	-15%	10 419 t	5%	10 978 t
DEEE	464 t	-13%	402 t	4%	419 t	744 t	-8%	684 t	7%	730 t
Divers	57 t	-71%	17 t	98%	33 t	40 t	66%	65 t	60%	105 t
Ferraille	872 t	-23%	672 t	1%	682 t	1 362 t	-4%	1 311 t	2%	1 339 t
Gravats propres	4 831 t	-21%	3 831 t	2%	3 913 t	4 483 t	9%	4 893 t	13%	5 517 t
Gravats sales	38 t	621%	274 t	86%	510 t	3 035 t	-49%	1 544 t	25%	1 933 t
Non valorisable	9 458 t	-16%	7 938 t	10%	8 740 t	6 113 t	-7%	5 656 t	2%	5 762 t
Verre	3 002 t	-19%	2 420 t	14%	2 767 t	2 526 t	2%	2 571 t	1%	2 600 t
Verre plat						456 t	-7%	423 t	13%	478 t
TOTAL	76 198 t	-11%	67 556 t	5%	71 058 t	74 260 t	-4%	71 251 t	4%	73 838 t

Communauté de Communes Alpes d'Azur					TOTAL SMED					
2019	Evol. %	2020	Evol. %	2021	2019	Evol. %	2020	Evol. %	2021	Kg/an/hab
3 055 t	-1%	3 031 t	0%	3 023 t	75 095 t	1%	75 657 t	3%	78 115 t	449 kg
					108 t	-34%	72 t	-4%	69 t	0 kg
					636 t	-19%	518 t	22%	631 t	4 kg
520 t	-9%	471 t	7%	503 t	11 815 t	-10%	10 596 t	-3%	10 253 t	59 kg
273 t	-15%	233 t	23%	287 t	5 324 t	-26%	3 951 t	-5%	3 756 t	22 kg
38 t	-76%	9 t	5%	10 t	93 t	-44%	52 t	0%	52 t	0 kg
19 t	13%	21 t	48%	31 t	370 t	-2%	363 t	5%	382 t	2 kg
28 t	-45%	15 t	120%	34 t	3 591 t	-13%	3 123 t	33%	4 158 t	24 kg
171 t	16%	199 t	5%	210 t	20 051 t	-21%	15 753 t	2%	16 049 t	92 kg
94 t	2%	96 t	34%	128 t	1 302 t	-9%	1 182 t	8%	1 278 t	7 kg
		33 t	53%	50 t	96 t	19%	115 t	64%	188 t	1 kg
255 t	6%	269 t	10%	295 t	2 489 t	-10%	2 251 t	3%	2 316 t	13 kg
635 t	-20%	511 t	28%	653 t	9 949 t	-7%	9 235 t	9%	10 083 t	58 kg
124 t	-30%	86 t	-45%	48 t	3 197 t	-40%	1 905 t	31%	2 491 t	14 kg
1 336 t	-12%	1 179 t	27%	1 495 t	16 907 t	-13%	14 773 t	8%	15 997 t	92 kg
289 t	24%	360 t	0%	361 t	5 817 t	-8%	5 351 t	7%	5 728 t	33 kg
					456 t	-7%	423 t	13%	478 t	3 kg
6 837 t	-5%	6 514 t	9%	7 129 t	157 295 t	-8%	145 321 t	5%	152 025 t	874 kg

5 - Gisement du centre de tri et CVO

Apports au centre de tri

	EMR	JRM	Cartons	2021	2020	2019
COMPETENCE 1	9 466 t	787 t	631 t	10 885 t	11 114 t	12 450 t
CACPL	5 135 t	80 t	201 t	5 416 t	5 583 t	6 838 t
CAPG	3 828 t	707 t	430 t	4 965 t	5 060 t	5 092 t
CCAA	503 t	0 t	0 t	503 t	471 t	520 t
COMPETENCE 2	30 951 t	465 t	0 t	31 416 t	28 922 t	26 679 t
UNIVALOM	14 316 t	465 t	0 t	14 781 t	14 026 t	13 802 t
NCA	16 635 t	0 t	0 t	16 635 t	14 897 t	12 877 t
AUTRES	4 297 t	0 t	0 t	4 297 t	4 408 t	3 786 t
TOTAL	44 715 t	1 252 t	631 t	46 598 t	44 444 t	42 915 t

Apports OMR sur CVO

	2021	2020	2019
SMED - Via quais de transit de Cannes et de Grasse	45 894 t	37 395 t	40 911 t
SMED - Apports en direct sur CVO	3 024 t	2 368 t	2 660 t
OMR détournées du CVO vers les UVÉ du département pendant les travaux	-	-2 427 t	-
TOTAL COMPETENCE 1	48 917 t	37 336 t	43 571 t
Déchets tiers, COMPETENCE 2 en apport direct	-	-	529 t
TOTAL TRAITÉ SUR CVO À noter que les apports du SMED comprennent des déchets tiers	48 917 t	37 336 t	44 100 t

6 - Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes

Conformément au décret 2015-1827 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets (article 3.1.2.a), un indice de réduction des quantités de DND non inertes admis en ISD avec une base 100 en 2010 constitue un indicateur technique relatif au traitement.

Depuis 2010, le territoire du SMED a évolué.
Il regroupe depuis 2014 les territoires du SIVADES

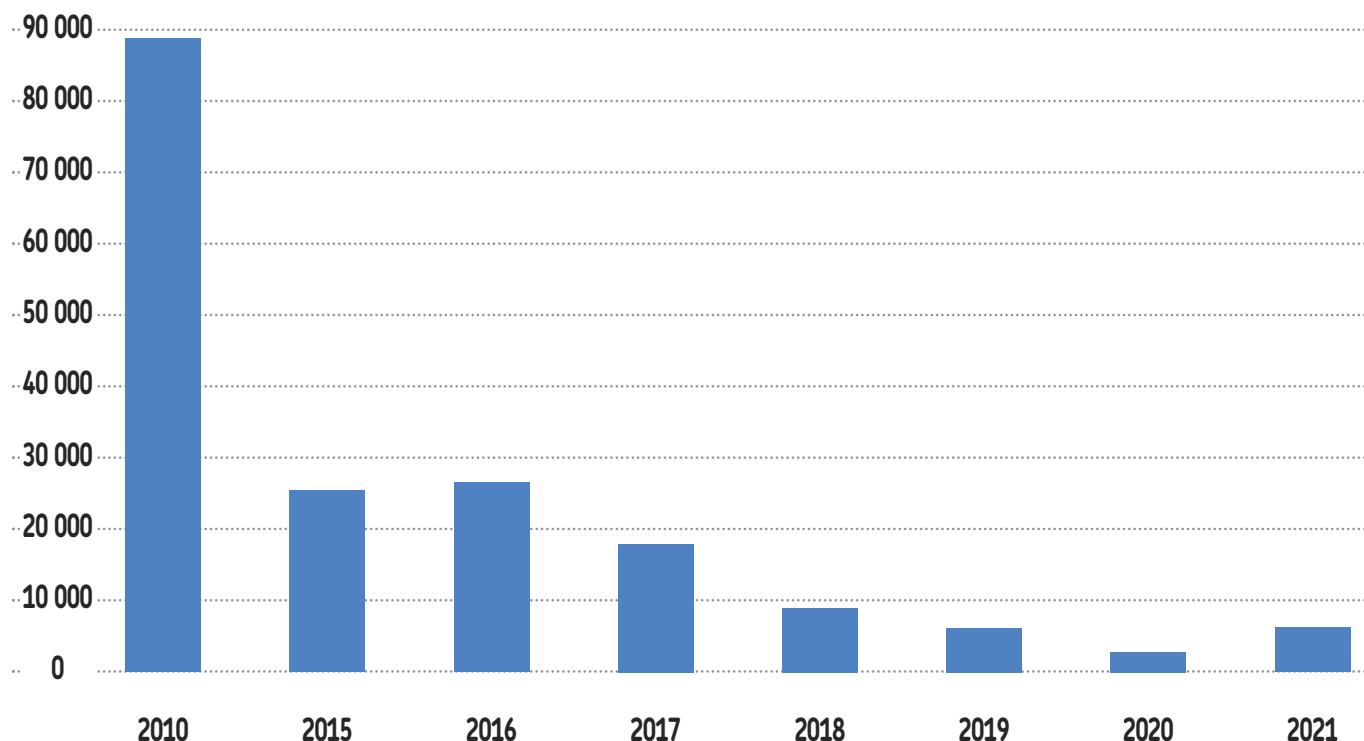
2010, hors Mouans-Sartoux, et de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur.

De ce fait, pour calculer la base de référence de l'indice, nous avons pris pour référence les données 2010 du SIVADES (81 785 tonnes de DND étaient alors orientées vers des centres enfouissement de classe 2) ajoutées aux données équivalentes du SMED 2010 (7 880 tonnes), soit une base de référence de 89 665 tonnes.

Pour un territoire équivalent, la quantité de déchets non dangereux non inertes admis en enfouissement a diminué de 97 % depuis 2010 :

	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tonnage DND non inertes admis en ISDND	89 665	24 078	25 720	19 513	8 961	5 766	2 636	5 024
Indice de réduction	100	27	29	22	10	6	3	6

L'indice de réduction a légèrement augmenté en 2021 en raison du recours exceptionnel du stockage de déchets afin de pallier les problèmes techniques rencontrés par les outils de traitement du département.



7 - Évolution des tonnages dans les

		2019		2020		2021
Tonnage des flux par déchèterie	Tonnages	Ratio kg/hab	Tonnages	Ratio kg/hab	Tonnages	Ratio kg/hab
Cartons issus des déchèteries	491 t	3 kg/hab	378 t	2 kg/hab	491 t	3 kg/hab
Bois	5 324 t	30 kg/hab	3 951 t	23 kg/hab	3 756 t	22 kg/hab
Bouteilles de gaz et extincteurs	93 t	1 kg/hab	52 t	0 kg/hab	52 t	0 kg/hab
DDM	370 t	2 kg/hab	363 t	2 kg/hab	382 t	2 kg/hab
DEA	3 591 t	20 kg/hab	3 123 t	18 kg/hab	4 158 t	24 kg/hab
Déchets vertss issu des déchèteries	19 624 t	112 kg/hab	15 209 t	87 kg/hab	15 514 t	89 kg/hab
DEEE	1 302 t	7 kg/hab	1 182 t	7 kg/hab	1 278 t	7 kg/hab
Divers	96 t	1 kg/hab	115 t	1 kg/hab	188 t	1 kg/hab
Ferrailles	2 489 t	14 kg/hab	2 251 t	13 kg/hab	2 316 t	13 kg/hab
Gravats propres	9 949 t	57 kg/hab	9 235 t	53 kg/hab	10 083 t	58 kg/hab
Gravats sales issus des déchèteries	3 197 t	18 kg/hab	1 905 t	11 kg/hab	2 120 t	12 kg/hab
Non valorisable issu des déchèteries	11 564 t	66 kg/hab	9 495 t	54 kg/hab	10 997 t	63 kg/hab
Verre plat	456 t	3 kg/hab	423 t	2 kg/hab	478 t	3 kg/hab
TOTAL	58 545 t	334 kg/hab	47 684 t	272 kg/hab	51 812 t	334 kg/hab

	CACPL	CAPG			
Tonnage des flux par déchèterie	Cannes	Auribeau	Grasse	Pégomas	Peymeinade
Cartons issus des déchèteries	203 t	33 t	112 t	44 t	41 t
Bois	952 t	413 t	755 t	492 t	404 t
Bouteilles de gaz et extincteurs	10 t	3 t	11 t	4 t	7 t
DDM	130 t	28 t	74 t	35 t	36 t
DEA	1 540 t	291 t	1 001 t	377 t	470 t
Déchets vertss issu des déchèteries	4 326 t	2 407 t	2 735 t	976 t	2 615 t
DEEE	419 t	70 t	262 t	113 t	117 t
Divers*	33 t	6 t	15 t	16 t	11 t
Ferrailles	682 t	130 t	350 t	221 t	225 t
Gravats propres	3 913 t	557 t	1 512 t	642 t	1 425 t
Gravats sales issus des déchèteries	139 t	347 t	555 t	280 t	357 t
Non valorisable issu des déchèteries	4 902 t	621 t	1 051 t	760 t	658 t
Verre plat	0 t	66 t	107 t	163 t	73 t
TOTAL	17 429 t	4 973 t	8 540 t	4 122 t	6 437 t

*Détail des tonnages Divers/Déchèterie	Cannes	Auribeau	Grasse	Pégomas	Peymeinade
Batteries	10t	0 t	0 t	0 t	0 t
Piles	0,6 t	1,1 t	2,5 t	0,9 t	0,5 t
Pneus Aliapur	10 t	5 t	13 t	14 t	10 t
Pneus hors convention	0 t	0 t	0 t	1 t	0 t
Vêtements	13 t	0 t	0 t	0 t	0 t
TOTAL	33 t	6 t	15 t	16 t	11 t

déchèteries du SMED



CAPG			CCAA			
Saint-Cézaire	Saint-Vallier	Valderoure	Puget-Théniers	Roquestéron	Valberg	TOTAL
35 t	22 t	0 t	0 t	0 t	0 t	491 t
258 t	196 t	0 t	287 t	0 t	0 t	3 756 t
3 t	3 t	2 t	5 t	2 t	3 t	52 t
20 t	18 t	9 t	14 t	6 t	11 t	382 t
197 t	204 t	45 t	0 t	0 t	34 t	4 158 t
1 376 t	753 t	117 t	210 t	0 t	0 t	15 514 t
80 t	57 t	31 t	76 t	29 t	23 t	1 278 t
6 t	12 t	38 t	27 t	0 t	23 t	188 t
166 t	117 t	131 t	167 t	42 t	87 t	2 316 t
636 t	570 t	175 t	400 t	96 t	157 t	10 083 t
117 t	224 t	54 t	0 t	0 t	48 t	2 120 t
452 t	328 t	729 t	620 t	278 t	597 t	10 997 t
42 t	27 t	0 t	0 t	0 t	0 t	478 t
3 388 t	2 531 t	1 331 t	1 806 t	454 t	981 t	51 812 t

Saint-Cézaire	Saint-Vallier	Valderoure	Puget-Théniers	Roquestéron	Valberg	TOTAL
0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	10 t
0,6 t	0,3 t	0,3 t	0,5 t	0,2 t	0,3 t	8 t
5 t	12 t	37 t	25 t	0 t	19 t	150 t
0 t	0 t	1 t	2 t	0 t	3 t	8 t
0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	13 t
6 t	12 t	38 t	27 t	0 t	23 t	188 t

8 - Capacités des unités de traitement

Type de déchets	Unité de traitement ou Unité de prise en charge	Nom	Ville de l'Unité de traitement
OMR	UVE	VALOMED	Antibes (06)
OMR	UVE	SONITHERM	Nice (06)
OMR	UVE	VALNOR	Labeuvrière (62)
OMR	UVE	SMA	Monaco (98)
OMR	UVE	NOVALIE	Vedène (84)
OMR	ISDND	LA VAUTUBIERE	Far les Oliviers (13)
OMR	ISDND	AZUR VALORISATION	Pierrefeu du Var (83)
OMR	ISDND	SORBTERS	Sorbières (05)
OMR	ISDND	CSDU 04	Valensole (04)
OMR	CVO	SMED	Le Broc (06)
Biodéchets	Station de transit	OREDUI	Grasse (06)
Biodéchets	Centre de compostage	PROVENCE COMPOST	Tarascon (13)
Collecte sélective	Centre de tri	SMED	Cannes (06)
Verre	Station de transit	SUD EST ASSAINISSEMENT	Mandelieu (06)
Verre	Déchèterie	SMED	Puget-Théniers - Valderoure (06)
Verre	Usine	OI MANUFACTURING	Béziers (30)
Déchets verts	Plateforme de compostage	VALSUD PROVENCE COMPOST	Fréjus (83) - Tarascon (13)
Déchets verts	C.O.R.P.S	ALGORAS	Mandelieu (06)
Déchets verts	Plateforme de compostage	SUEZ ORGANIQUE	Entrevaux (04)
Bois	Usine	MAURO SAVIOLA MORTARA	Italie
Bois	Société de valorisation	SVBE	Flassans-sur-Issole (83)
Encombrant	CTHP	VALAZUR	Nice (06)
Encombrant	C.O.R.P.S	ALGORAS	Mandelieu (06)
Gravat et verre plat	Centre de tri BTP	VEOLIA	Nice (06)
Gravat et verre plat	ISDI	SITA SUD	La Gaude (06)
Gravat et verre plat	ISDI et centre de tri	LA ROQUE SPADA ECORECEPT	Roquefort-les-Pins (06) La Garde (83)
Gravats	Centre de tri et valorisation	ECORECEPT	Flassans-sur-Issole (83)
Ferrailles et Batteries	Centre de valorisation	RUVALOR	Mougins (06)
Ferrailles et Batteries	Centre de valorisation	PURFER	Carros (06)
DDM	Plateforme de prétraitement	OREDUI	Grasse (06)
DDM	Centre de transit	SO.FO.VAR	Fréjus (83)
Bouteilles de gaz-Extincteurs	Plateforme de prétraitement	OREDUI	Grasse (06)
Bouteilles de gaz-Extincteurs	Centre de valorisation	PURFER	Carros (06)
DEA	Eco-organisme	REP ECOMOBILIER	Multisites
DEE	Eco-organisme	REP ECOSYSTEM	Multisites

des déchets et tonnages apportés

Type de déchets	Capacité autorisée	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Tonnage 2021
Incinération avec valorisation énergétique	160 000 t/an	15 577 t	26 126 t	18 404 t
Incinération avec valorisation énergétique	380 000 t/an	10 028 t	11 562 t	7 484 t
Incinération avec valorisation énergétique	160 000 t/an	354 t	0 t	0 t
Incinération avec valorisation énergétique	50 000 t/an	493 t	0 t	0 t
Incinération avec valorisation énergétique	225 400 t/an	1 192 t	0 t	0 t
Stockage	160 000 t/an	1 377 t	0 t	0 t
Stockage	135 000 t/an	0 t	0 t	1 522 t
Stockage	50 000 t/an	2 503 t	0 t	0 t
Stockage	100 000 t/an	0 t	982 t	1 877 t
Tri mécano-biologique et valorisation organique	70 000 t/an	43 571 t	36 896 t	48 828 t
Tri	31 000 t/an	108 t	72 t	69 t
Compostage et valorisation énergétique	1 470 m ³ stock			
Tri et recyclage	26 200 t/an	12 450 t	11 114 t	10 885 t
Tri, recyclage et valorisation	255 m ³ stock	5 528 t	4 991 t	5 394 t
Tri, recyclage et valorisation	Multisites	289 t	360 t	335 t
Recyclage	NC			
Compostage	30 000 t/an	12 406 t	10 618 t	11 195 t
Compostage	591 m ³ stock	427 t	544 t	535 t
Compostage	13 000 t/an	7 218 t	4 591 t	4 319 t
Tri et valorisation matière	500 000 t/an	5 324 t	3 951 t	2 804 t
Tri et valorisation matière	NR		0 t	952 t
Tri, recyclage et valorisation matière et énergétique	120 000 t/an	9 458 t	9 256 t	9 902 t
Tri, recyclage et valorisation matière et énergétique	950 m ³ stock	7 449 t	5 518 t	6 095 t
Tri, recyclage, valorisation et stockage	30 000 t/an	8 770 t	7 458 t	9 000 t
Stockage et remblai	120 000 t/an	4 831 t	0 t	0 t
Stockage et remblai	90 000 et 130 000 t/an	0 t	3 831 t	3 968 t
Réemploi, valorisation et stockage	NR	0 t	274 t	84 t
Tri, recyclage et valorisation	300 m ³ stock	2 234 t	1 183 t	1 208 t
Tri, recyclage et valorisation	180 000 t/an	255 t	1 069 t	1 108 t
Tri, conditionnement, traitement et recyclage	31 000 t/an	443 t	363 t	252 t
Réemploi, valorisation et stockage	20 t/an		0 t	130 t
Réemploi, valorisation et stockage	31 000 t/an	52 t	52 t	42 t
Tri, recyclage et valorisation	180 000 t/an		0 t	10 t
Réemploi et valorisation	Multisites			4 158 t
Réemploi et valorisation	Multisites			1 278 t

9 - Grille tarifaire 2021



ensemble, pour la planète,
on peut faire encore mieux !

**Tarifs
de votre réseau
des déchèteries**



Payez vos factures directement par carte bancaire sur :

www.smed06.fr/ma-decheterie.fr/

	Communes du territoire*	Communes hors territoire*
ENCOMBRANTS	Gratuit jusqu'à 1,5 tonne/an	Payant
VEGETAUX	150€/tonne	160€/tonne
BOIS	70€/tonne	80€/tonne
GRAVATS PROPRES	50€/tonne	60€/tonne
GRAVATS SALES & VERRE PLAT	25€/tonne	35€/tonne
CARTONS	75€/tonne	85€/tonne
AUTRES DECHETS (ferraille, pneu (4/an), bouteilles de gaz (1/an), déchets électriques et électroniques, mobilier, ampoules, néons, batteries, piles, huiles (friture, vidange), déchets dangereux ménagers (60kg/an)).	35€/tonne GRATUIT	45€/tonne 15€/tonne
	Tarifs HT	Tarifs HT

*Territoire :



Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) :

Amirat, Andon, Auribeau-sur-Siagne, Briançonnet, Cabris, Caille, Collongues, Escragnolles, Gars, Grasse, La Roquette-sur-Siagne, Le Mas, Le Tignet, Les Moulins, Mouans-Sartoux, Pégomas, Peymeinade, Saint-Auban, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey, Sérabon, Spéracèdes, Valderoure.



Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) :

Cannes, le Cannet, Théoule-sur-Mer, Mandelieu, Mouans.

10 - Délibération n°1

AR Prefecture

006-20000586-20210406-20210008-DE
Reçu le 14/04/2021
Publié le 14/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS N° 2021-0008

Séance du mardi 6 avril 2021

Date de la convocation Mercredi 31 mars 2021	<i>L'an deux mille vingt et un, le six avril, à CANNES LA BOCCA,</i>
Nombre de délégués En exercice : 12 Présents : 8 Procurations : 1 Votants : 9	<i>Le Comité du Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Président.</i>

La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, a abaissé les conditions de quorum à un tiers de membres en exercice. Désormais, chaque délégué peut également détenir deux procurations)

Présents : DELIA Jean-Marc, ORTEGA Christian, BRUNETEAUX Françoise, FIORENTINO Christophe, CIAIS Roger, PRIGENT Arnaud, FERNANDEZ-BARAVEX Emmanuelle, HEURA Philippe

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir : DERMIT Jean-Pierre donne pouvoir à DELIA Jean-Marc

Absents excusés : CIOUTI Éric, GINESY Charles-Ange, LEONETTI Jean

Objet : Approbation des Tarifs de traitement 2021 des EPCI membres du SMED

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que lors de la présentation du débat d'orientation budgétaire, les tarifs de traitement pour l'année 2021 permettant le calcul des contributions des membres du SMED ont été présentés.

Il vous est demandé d'approuver les tarifs 2021 des EPCI membres tel que présentés ci-dessous :

Compétence 1 : Gestion des déchetteries, transports, traitements et gestion des refus.

Type de déchets traités	Tarif €/Tonne
OMR	230,00 €
Bio-déchets	116,00 €
Encombrants	221,00 €
Bois	137,00 €
DEEE avec soutiens	-55,00 €
Gravats propres	61,00 €
Gravats sales	102,00 €
DDM	745,00 €
Déchets verts	121,00 €
EMR / Multi matériaux sans soutiens Eco-organismes	207,00 €
EMR / Multi matériaux avec soutiens Eco-organismes	-70,00 €
Verre sans soutiens Eco-Organismes	13,00 €
Verre avec soutiens Eco-Organismes	-12,00 €
Cartons sans soutiens Eco-organisme	37,00 €
Cartons avec soutiens Eco-organismes	-62,00 €
Mise en balle JMR	-76,00 €
JMR tries sans Soutiens Eco-organismes	187,00 €

10 - Délibération n°1 (fin)

AR Prefecture

006-200000586-20210406-20210008-DE
Reçu le 14/04/2021
Publié le 14/04/2021

République Française

Département des Alpes-Maritimes



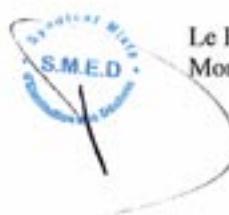
Compétence 2 : *Traitements sur les unités du SMED*

Type de déchets traités	Tarif €/Tonne
OMR	230,00 €
EMR avec traitement des refus CITT de Cannes	233,79 €
Multi matériaux avec traitement des refus CITT de Cannes	226,06 €
Mise en balle cartons	48,00 €
Mise en balle papiers et films plastiques	55,00 €
Accueil quai de transit CVO du Broc et transport au CITT de Cannes	45,00 €
Accueil quai de transit CITT de Cannes	15,00 €
Déchets verts	121,00 €

Après en avoir délibéré, le comité Syndical,
à l'unanimité,

- APPROUVE les tarifs H.T de traitement 2021 des déchets appliqués aux EPCI membres du SMED comme présentés ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE, le jour, mois et an que dessus
Pour Extrait certifié conforme



Le Président,
Monsieur Jean-Marc DELIA

11 - Délibération n°2

AR Prefecture

006-200000586-20210406-20210009-DE
Reçu le 14/04/2021
Publié le 14/04/2021

République Française

Département des Alpes-Maritimes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS N° 2021-0009

Séance du mardi 6 avril 2021

<u>Date de la convocation</u> Mercredi 31 mars 2021	<i>L'an deux mille vingt et un, le six avril, à CANNES LA BOCCA,</i>
<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 12 Présents : 7 Procurations : 2 Votants : 9	<i>Le Comité du Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Président.</i>

(La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, a abaissé les conditions de quorum à un tiers de membres en exercice. Désormais, chaque délégué peut également détenir deux procurations)

Présents : DELIA Jean-Marc, BRUNETEAUX Françoise, FIORENTINO Christophe, CIAIS Roger, PRIGENT Arnaud, FERNANDEZ-BARAVEX Emmanuelle, HEURA Philippe,

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir : DERMIT Jean-Pierre donne pouvoir à DELIA Jean-Marc ORTEGA Christian donne pouvoir à DELIA Jean-Marc,

Absents excusés : CIOTTI Éric, GINESY Charles-Ange, LEONETTI Jean

Objet : Approbation du tarif de déclassement et du tarif de dépassement du taux de refus du Centre de Tri

Monsieur le Président rappelle que le centre de tri du SMED situé à Cannes reçoit les collectes sélectives de l'ensemble des collectivités territoriales du département.

Le gisement des collectes sélectives apportées sur le centre de tri est passé de 29 000 tonnes en 2016 à 42 000 tonnes en 2020.

Cette augmentation du gisement s'est accompagnée d'une dégradation de la qualité des collectes apportées.

La dégradation de qualité de la collecte se traduit par une augmentation de deux indicateurs :

- Les tonnes déclassées,
- Le taux de refus des collectes.

Compte tenu de la saturation annoncée du site, il convient de prendre des mesures afin d'agir sur la qualité du gisement entrant et limiter les apports des indésirables dans la collecte sélective afin de réserver l'espace d'exploitation aux collectes sélectives, pour maintenir un état de fonctionnement optimal de cet outil structurant pour le département.

Les volumes augmentent suite au passage à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques et à l'augmentation du nombre de jours de collecte hebdomadaire

11 - Délibération n°2 (suite)

AR Prefecture	006-200000586-20210406-20210009-DE
Reçu le 14/04/2021	République Française
Publié le 14/04/2021	Département des Alpes-Maritimes



- Concernant les déclassements :

Un contrôle visuel de la qualité des apports est fait lors du dépôtage sur le centre de tri pour écarter, le cas échéant, les apports pollués susceptibles de dégrader le gisement ou la chaîne de tri.

Depuis 2016, le tonnage déclassé sur la globalité du gisement SMED (compétences 1 et 2) a augmenté pour passer de 396 tonnes en 2019 à 784 tonnes en 2020. Les apports de mauvaise qualité sont déclassés, les services concernés sont informés.

Les quantités déclassées sont orientées vers le quai de transit pour traitement avec la filière OMR.

Il est à noter que les quantités déclassées ne sont pas comptabilisées dans les taux de refus.

Afin de limiter ces indésirables dont le contrôle et l'extraction impactent sur la qualité d'accueil au centre de tri, il vous est proposé :

- la mise en place d'un tarif Déclassement de 120 €HT/tonne, appliqué au service fait.

- Concernant le taux de refus des collectes sélectives :

A la date du lancement de la procédure du marché actuel d'exploitation du centre de tri, le taux de refus du gisement SMED, dans sa globalité (compétence 1 et 2), était de 16,94%.

Le marché prévoit une variation de plus ou moins 50 % soit un taux de refus maximal de 25%.

Aujourd'hui, le taux de refus du gisement est supérieur à 25%. Cette situation a entraîné la conclusion d'un avenant avec PAPREC CRV pour la prise en charge du taux de refus supérieur à 25 %.

Le dépassement de ce seuil entraîne un surcoût, sans aucune répercussion sur les producteurs de ces refus.

Ce taux de refus est calculé suivant un procédé d'échantillonnage appelé caractérisation qui est une procédure normée (Norme AFNOR NF X30-437).

En 2020, le SMED a relayé ce constat auprès des collectivités en charge de la collecte qui ont d'ores et déjà mis en œuvre des procédures d'optimisation de la qualité des collectes (notamment refus de bac et accentuation des suivis de collecte corrélés à un suivi régulier des caractérisations) pour contenir voire diminuer leur taux de refus.

Ainsi, la bonne exploitation du centre de tri impose de réduire au maximum les indésirables de la collecte entrante et amène le SMED à proposer :

la mise en place d'un tarif Taux de refus de 120 €HT/tonne pour rémunérer le surcoût et les désagréments liés au dépassement du seuil des 25% des taux de refus.

Ce tarif s'appliquera annuellement aux adhérents des compétences 1 et 2, à savoir :

- La Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins (CACPL) au droit de CANNES,
- La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) pour l'ensemble de ces communes hors Mouans-Sartoux,
- La Communauté de Communes des Alpes d'AZUR (CCAA),
- La Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA),
- UNIVALOM.

11 - Délibération n°2 (fin)

AR Prefecture
006-200000586-20210406-20210009-DE
Reçu le 14/04/2021
Publié le 14/04/2021

République Française
Département des Alpes-Maritimes



Ce tarif appliqué à cet excédent de refus de tri sera appliqué le cas échéant sur chacun des gisements cités ci-dessus pour la première fois sur la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les modalités d'application du tarif Taux de refus est le suivant :

- Le calcul est annuel, par année calendaire,
- Il est établi sur la base de la moyenne des 18 dernières caractérisations (12 pour CCAA) arrêtées au 31 Décembre de chaque année et facturé l'année suivante (année N).
- Le SMED, avec son prestataire, et l'EPCI concerné valideront ensemble les tonnages et la moyenne annuelle. A partir de là sera appliquée la formule de calcul suivante :

Tonnages Adhérent X Année N-1 * (Moyenne Caractérisations Annuelles Adhérent X - 25%) * Tarif Refus de tri

Si la moyenne du taux de refus issu des caractérisations annuelles des adhérents est inférieure à 25%, il n'y aura pas de tarification (ni de moins-value.).

L'ensemble de ces mesures ont pour but d'inciter à réduire la présence d'indésirables entrants dans le Centre de Tri, afin de permettre la pérennité de la réception de vos collectes sélectives sur cet outil indispensable dans le Département.

Il vous est donc demander d'approuver les modalités de facturation et les tarifs proposés pour les déclassements et les dépassements du taux des refus de tri.

Après en avoir délibéré, le comité Syndical,
à l'unanimité,

- APPROUVE les modalités de facturation des déclassements et des dépassements des refus de tri
- APPROUVE le tarif des déclassements du Centre de Tri à 120 € H.T
- APPROUVE le tarif du dépassement du taux de refus à 120 € H.T

AINSI FAIT ET DELIBERE, le jour, mois et an que dessus
Pour Extrait certifié conforme

Le Président,
Monsieur Jean-Marc DELIA



12 - Éléments financiers

Matrice des coûts de l'ADEME

	OMR	Biodéchets	Verre	Collecte sélective
Charges de structure	732 679 €	906 €	2 559 €	88 127 €
Prévention	61 503 €	54 €	4 510 €	8 569 €
Collecte	1 144 871 €	0 €	0 €	0 €
Transfert/Transport	1 117 179 €	17 901 €	64 180 €	166 573 €
Traitement	17 342 960 €	6 366 €	0 €	2 190 369 €
Transport et traitement des déchets non ventilables	0 €	0 €	0 €	0 €
Transport et traitement des déchets dangereux	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges diverses	165 138 €	204 €	576 €	19 863 €
TOTAL CHARGES	20 564 329 €	25 431 €	71 825 €	2 473 501 €
Matériaux	0 €	0 €	46 264 €	468 423 €
Prestations à des tiers	78 036 €	0 €	0 €	0 €
Facturation à l'usager	0 €	0 €	0 €	0 €
Soutiens	60 479 €	0 €	0 €	917 827 €
Reprise de subventions	1 280 267 €	0 €	0 €	200 537 €
Aides à l'emploi	959 €	1 €	70 €	134 €
Produits divers	1 016 444 €	13 101 €	0 €	815 214 €
TOTAL PRODUITS	2 436 187 €	13 102 €	46 335 €	2 402 134 €
Charges fonctionnelles	732 679 €	906 €	2 559 €	88 127 €
Charges techniques	19 831 650 €	24 525 €	69 266 €	2 385 374 €
Total charges	20 564 329 €	25 431 €	71 825 €	2 473 501 €
Total produits	2 436 187 €	13 102 €	46 335 €	2 402 134 €
Coût aidé HT	18 128 143 €	12 329 €	25 490 €	71 367 €
Tonnage de référence	78 115 t	69 t	5 728 t	10 884 t
Coût complet/tonne	263 €/t	370 €/t	13 €/t	227 €/t
Coût aidé/tonne	232 €/t	179 €/t	4 €/t	7 €/t

Le coût du service public présenté dans la matrice des coûts est calculé en 2021 selon la méthode “Compta-Coût” de l'ADEME avec, notamment, une prise en compte estimative du soutien Citéo et une affectation des dépenses et des recettes de l'année analysée.

Le coût du service public est calculé hors contribution des EPCI.

Colonne Collecte sélective : elle regroupe le carton de la collecte sélective et le carton provenant des apports volontaires pour la CAPG et la CCAA.

Colonne Déchets des collectivités : il s'agit des déchets apportés directement par les services techniques des adhérents du SMED sur un point de regroupement désigné par le SMED.

Colonne Gestion du passif : il s'agit des cessations d'activité des sites de Massoins et de Malamaire.

Déchèteries	Déchets des collectivités	Gestion du passif	Déchets exceptionnels	TOTAL
322 238 €	32 889 €	13 882 €	184 €	1 193 465 €
40 407 €	0 €	1 €	1 €	115 045 €
2 750 988 €	75 434 €	0 €	0 €	3 971 293 €
1 553 234 €	75 733 €	0 €	4 950 €	2 999 751 €
3 522 849 €	731 606 €	372 617 €	0 €	24 166 766 €
187 859 €	0 €	0 €	0 €	187 859 €
594 144 €	0 €	0 €	0 €	594 144 €
72 625 €	7 451 €	3 129 €	42 €	269 028 €
9 044 344 €	923 114 €	389 629 €	5 177 €	33 497 350 €
257 728 €	0 €	0 €	0 €	772 415 €
598 506 €	0 €	0 €	0 €	676 542 €
1 063 449 €	0 €	0 €	0 €	1 063 449 €
262 201 €	0 €	0 €	0 €	1 240 508 €
201 968 €	0 €	21 674 €	0 €	1 704 446 €
2 992 €	0 €	0 €	0 €	4 156 €
565 256 €	0 €	366 837 €	0 €	2 776 853 €
2 952 100 €	0 €	388 511 €	0 €	8 238 369 €

322 238 €	32 889 €	13 882 €	184 €	1 193 465 €
8 722 106 €	890 224 €	375 747 €	4 992 €	32 303 885 €
9 044 344 €	923 114 €	389 629 €	5 177 €	33 497 350 €
2 952 100 €	0 €	388 511 €	0 €	8 238 369 €
6 092 244 €	923 114 €	1 118 €	5 177 €	25 258 981 €

51 321 t	5 907 t	1 t	1 t	152 026 t
-----------------	----------------	------------	------------	------------------

176 €/t	156 €/t	389 629 €/t	5 177 €/t	220 €/t
119 €/t	156 €/t	1 118 €/t	5 177 €/t	166 €/t

Colonne Déchets exceptionnels : elle traite des déchets provenant des catastrophes naturelles (tempête Alex).

Ligne collecte : il s'agit de l'ensemble des charges liées au haut de quai.

Ligne Prestations à des tiers : elle représente notamment l'utilisation des déchèteries par les usagers non SMED habitant sur le territoire Cap Azur.

Ligne Produits divers : elle comprend notamment les rede-

vances d'utilisation des outils du SMED par d'autres collectivités, les ventes d'immobilisations...

Coût aidé : c'est la moyenne de l'ensemble des flux sans distinction des tonnages soutenus et non soutenus. Calcul réalisé en tenant compte de la facturation à l'usager.

Matrice des coûts détaillée par flux de déchèteries

	Bois	Bouteilles gaz & extincteurs	DDM	DEA	Déchets verts
Charges de structure	28 899 €	401 €	2 939 €	31 990 €	119 365 €
Prévention	2 957 €	41 €	301 €	3 274 €	12 215 €
Collecte	201 338 €	2 791 €	20 473 €	222 875 €	831 610 €
Transfert/Transport	194 676 €	0 €	0 €	0 €	468 774 €
TraITEMENT	209 925 €	0 €	0 €	0 €	1 115 451 €
Transport et traitement des déchets non ventilables	92 363 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Transport et traitement des déchets dangereux	0 €	220 958 €	373 185 €	0 €	0 €
TOTAL CHARGES	730 158 €	224 191 €	396 897 €	258 139 €	2 587 415 €
Matériaux	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Prestations à des tiers	52 343 €	0 €	0 €	0 €	216 200 €
Facturation à l'usager	93 006 €	0 €	0 €	0 €	384 152 €
Soutiens	0 €	0 €	0 €	191 740 €	0 €
Reprise de subventions	14 782 €	205 €	1 503 €	16 363 €	61 054 €
Aides à l'emploi	219 €	3 €	22 €	242 €	904 €
Autres produits	67 831 €	84 788 €	11 305 €	14 131 €	113 051 €
TOTAL PRODUITS	228 181 €	84 996 €	12 830 €	222 477 €	775 362 €
Charges fonctionnelles	28 899 €	401 €	2 939 €	31 990 €	119 365 €
Charges techniques	701 259 €	223 790 €	393 959 €	226 149 €	2 468 050 €
Total charges	730 158 €	224 191 €	396 897 €	258 139 €	2 587 415 €
Total produits	228 181 €	84 996 €	12 830 €	222 477 €	775 362 €
Coût aidé HT	501 978 €	139 195 €	384 067 €	35 663 €	1 812 053 €
Tonnage de référence	3 756 t	52 t	382 t	4 158 t	15 514 t
Coût complet/tonne	194 €/t	4 306 €/t	1 039 €/t	62 €/t	167 €/t
Coût aidé/tonne	134 €/t	2 673 €/t	1 006 €/t	9 €/t	117 €/t

Colonne Divers : il s'agit des pneus, piles, batteries, vêtements...

Coût aidé : c'est la moyenne de l'ensemble des flux sans distinction des tonnages soutenus et non soutenus.

DEEE	Divers	Ferrailles	Gravats propres	Gravats sales & verre plat	Non valorisable	TOTAL
9 829 €	1 447 €	17 819 €	77 578 €	19 988 €	84 608 €	394 863 €
1 006 €	148 €	1 823 €	7 939 €	2 045 €	8 658 €	40 407 €
68 481 €	10 081 €	124 142 €	540 484 €	139 252 €	589 461 €	2 750 988 €
0 €	0 €	24 360 €	193 442 €	113 921 €	558 062 €	1 553 234 €
0 €	12 009 €	0 €	133 916 €	189 083 €	1 822 465 €	3 522 849 €
0 €	0 €	0 €	92 277 €	3 219 €	0 €	187 859 €
0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	594 144 €
79 316 €	23 685 €	168 144 €	1 045 636 €	467 507 €	3 063 254 €	9 044 344 €
0 €	0 €	257 728 €	0 €	0 €	0 €	257 728 €
0 €	0 €	0 €	140 514 €	36 202 €	153 247 €	598 506 €
0 €	0 €	0 €	249 671 €	64 326 €	272 295 €	1 063 449 €
68 722 €	1 739 €	0 €	0 €	0 €	0 €	262 201 €
5 028 €	740 €	9 114 €	39 681 €	10 223 €	43 276 €	201 968 €
74 €	11 €	135 €	588 €	151 €	641 €	2 992 €
39 568 €	14 131 €	0 €	50 873 €	113 051 €	56 526 €	565 256 €
113 392 €	16 622 €	266 977 €	481 326 €	223 954 €	525 984 €	2 952 100 €

9 829 €	1 447 €	17 819 €	77 578 €	19 988 €	84 608 €	394 863 €
69 487 €	22 238 €	150 325 €	968 058 €	447 520 €	2 978 646 €	8 649 481 €
79 316 €	23 685 €	168 144 €	1 045 636 €	467 507 €	3 063 254 €	9 044 344 €
113 392 €	16 622 €	266 977 €	481 326 €	223 954 €	525 984 €	2 952 100 €
-34 076 €	7 063 €	-98 833 €	564 310 €	243 553 €	2 537 270 €	6 092 244 €

1 278 t	188 t	2 316 t	10 083 t	2 598 t	10 997 t	51 231 €
----------------	--------------	----------------	-----------------	----------------	-----------------	-----------------

62 €/t	126 €/t	73 €/t	104 €/t	180 €/t	279 €/t	176 €/t
-27 €/t	38 €/t	-43 €/t	56 €/t	94 €/t	231 €/t	119 €/t

Le bilan financier 2021 en fonctionnement

DEPENSES HT	2021	RECETTES HT	2021
CHARGES A CARACTERE GENERAL	29 638 718 €	PRODUITS DES SERVICES	9 211 865 €
Dont notamment :		Dont notamment :	
Prestations Déchets	28 267 124 €	Recettes Rachat Matières	784 215 €
		Recettes Régie	981 711 €
		Facturation Compétence 2	7 204 444 €
		ATTENUATIONS DE CHARGES	104 405 €
CHARGES DE PERSONNEL	2 623 884 €	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	26 211 244 €
		Dont notamment :	
		Contribution EPCI-Compétence 1	24 350 871 €
		Soutiens Eco-organismes	1 230 429 €
		Facturatio Dépôts déchets	570 067 €
		IMPOTS ET TAXES	10 549 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	89 748 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	356 900 €
CHARGES FINANCIERES	1 317 257 €	PRODUITS FINANCIERS	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 841 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 760 €
AMORTISSEMENTS ET OPERATIONS D'ORDRE	1 925 128 €	OPERATIONS D'ORDRE	692 072 €
TOTAL DES DEPENSES	35 596 576 €	TOTAL DES RECETTES	36 627 795 €

La ventilation des soutiens perçus en 2021

ECO-ORGANISME	FILIERE	TYPE DE CONTRAT	DATE DE FIN DE CONTRAT	MONTANT HT
Citéo	Emballages	Convention éco-organisme	31-12-2022	874 048 €
Citéo	Papiers	Convention éco-organisme	31-12-2022	65 413 €
Ecosystem	DEEE	Convention éco-organisme	31-12-2026	68 722 €
Eco-Mobilier	DEA	Convention éco-organisme	31-12-2023	220 507 €
Fonds Nespresso	Petits aluminium	Convention éco-organisme	31-12-2022	11 800 €
Corepile	Piles	Convention éco-organisme	31-12-2024	1 739 €
TOTAL SOUTIENS				1 242 229 €

La ventilation des recettes perçues en 2021 pour la valorisation matière

REPRENEUR	DECHET	TYPE DE CONTRAT	DATE DE FIN DE CONTRAT	MONTANT HT
Arcelor Mittal	Acier	Convention éco-organisme	31-12-2022	24 337 €
Pyral	Aluminium	Convention éco-organisme	31-12-2022	8 614 €
Ol-France	Verre	Convention éco-organisme	31-12-2022	46 264 €
Valorplast	Plastique	Convention éco-organisme	31-12-2022	66 268 €
Revipac	Carton	Convention éco-organisme	31-12-2022	148 505 €
Paprec	Papier graphique	Marché public	26-03-2026	220 700 €
Ruvalor	Ferrailles	Marché public	31-12-2022	146 745 €
Purfer	Ferrailles	Marché public	31-12-2022	74 209 €
Suez EV Méditerranée	Ferrailles légères	Marché public	30-09-2025	36 774 €
TOTAL REPRISE DE MATERIAUX				772 415 €

13 - Liste des marchés

Titulaire du contrat	Nature de la prestation	Type de contrat	Echéance maximale
PAPREC CRV	Exploitation du Centre de Tri	MP 10 ans	26-06-2026
PAPREC CRV	Réception transport des DMA depuis le quai de transfert de Cannes	MP 4 ans	30-06-2022
SUD EST ASSAINISSEMENT	Traitement des DMA	MP 4 ans	30-06-2022
SUD EST ASSAINISSEMENT	Réception transport des DMA depuis le bassin Grassois	MP 4 ans	30-06-2022
ALGORA ENVIRONNEMENT	Réception et traitement des déchets verts des CT membres du SMED	MP 3 ans	04-10-2021
ALGORA ENVIRONNEMENT	Transport et traitement des non valorisables transport des cartons, transport des déchets du quai de transfert de l'Ile Ste Marguerite vers le CITT	MP 4 ans	31-12-2022
PURFER SAS - RUVALOR	Transport et traitement des ferrailles et batteries	MP 4 ans	31-12-2022
SUD EST ASSAINISSEMENT	Transport et traitement des gravats propres, gravats sales, verres plats, bois et déchets verts	MP 4 ans	31-12-2022
OREDUI	Transport et traitement des DDM, bouteilles de gaz extincteurs et bidons souillés	MP 4 ans	31-12-2022
GECCO	Rachat des huiles alimentaires	MP 4 ans	31-12-2022
SUEZ RV MEDITERRANEE	Transport des OMR et de la CS des déchèteries de Puget-Théniers, Valberg et Valderoure	MP 4 ans	31-12-2022
SUD EST ASSAINISSEMENT	Location de caisson	MP 4 ans	31-12-2022
PAPREC CRV	Exploitation du CVO	MP 4 ans	30-11-2023
SUEZ RV MEDITERRANEE	Transport des refus du CVO	MP 4 ans	30-11-2023
SUD EST ASSAINISSEMENT CSDU 04	Transport des refus de process du CVO	MP 1 an	31-12-2021
SUD EST ASSAINISSEMENT	Réception du verre issu de la collecte sélective	MP 4 ans	30-11-2024
OREDUI	Traitement des biodéchets collectés en vallée de la Siagne	MP 4 ans	31-12-2024
SUEZ RV MEDITERRANEE	Exploitation de la déchèterie de Cannes	MP 4 ans	30-09-2025
PRELEVEO	Prélèvements, analyses et contrôles des rejets d'eau résiduaires et des eaux souterraines des ICPE	MP 4 ans	23-05-2023
BURGEAP REGION SUD EST	Analyse et contrôle des émissions atmosphériques et des odeurs des ICPE	MP 4 ans	23-05-2023
NSE KOPP EMMANUEL	Mesures des valeurs limites de bruit des ICPE	MP 4 ans	27-05-2023
APAVE SUD EUROPE	Caractérisations des déchets entrants sur le CVO	MP 4 ans	23-05-2023
BURGEAP	Etude environnementale complémentaire pour la réhabilitation du site ICPE situé à Malamaire	MP 18 mois	28-11-2021
SNADEC ASSAINISSEMENT	Entretien et vérification des collecteurs d'eaux pluviales, réseaux d'eaux usées, déboucheurs-déshuileurs, fosses septiques, bornes à huiles et ponts bascules des installations du SMED	MP 4 ans	27-01-2024
CPIE	Objectif Zéro Déchet sur le périmètre Basse Vallée de la Siagne	MP 4 ans	28-04-2023
MÉDITERRANÉE 2000	Objectif Zéro Déchet sur le périmètre du Pays Grassois	MP 4 ans	29-04-2023
APIS MELLIFERA	Objectif Zéro Déchet sur le périmètre Alpes d'Azur	MP 4 ans	29-04-2023
PACA VENTES	Achat et maintenance de pelles à pneus	MP 4 ans	09-05-2025
DGEOTEC	Suivi de l'évolution géologique et cessation de l'activité ICPE du site du Vescom	MP 2 ans	18-06-2023

SAINT-CÉZAIRE-SUR-SIAGNE

Opération test « broyage des végétaux »

Dernièrement s'est déroulée une opération test consacrée au broyage des végétaux à la déchèterie communale. Cinq récipients d'une contenance de 30 m³ chacun ont été traités sur place puis transportés par un camion. Les éléments broyés ont été déposés sur

un terrain de trois hectares sis sur la commune de Saint-Vallier-de-Thiey, appartenant à Mr Alvarez, agriculteur en filière bio, avec élevage de poules et verger. Sur place, entourant Marilène Limoset, la responsable de la déchèterie, étaient présents Fabienne Frégaglia, directrice générale des services, David Torriti, responsable d'exploitation de onze déchèteries, et Eric Rakotomirina, le chauffeur. Le broyage est certifié par l'arrêté NFU 440551. Cette opération test sera reconduite dans d'autres déchèteries.

C. B.



Textos...

LE ROURET

Constructions bruyantes

Tous les travaux de construction bruyants (terrassements, approvisionnements lourds de chantier, etc.) sont interdits du 6 au 23 aout inclus sur la totalité du territoire communal au vu de l'arrêté municipal n° 2023-114.

Cannes

Les vêtements d'occasion à l'honneur ce week-end

Sensibiliser à la fast fashion et aux alternatives locales, c'est le but de la Fashion frip tour. Visite guidée dans différentes enseignes de prêt-à-porter d'occasion.

Et si on regardait un peu plus les étiquettes des vêtements que l'on achète ? Et si l'on en achetait moins ?

Et même, pourquoi ne pas juste se vêtir de vêtement d'occasion ? Ce samedi 20 novembre, le Syndicat mixte d'élimination des déchets propose, en partenariat avec la CPIE (ainsi que Méditerranée 2000, la Ville de Cannes et l'Agglomération Cannes Lérins), et dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets, une balade urbaine, pas comme les autres... justement, sur le thème de la fast fashion : le Fashion Frip tour.

Il s'agit d'une balade en ville, une visite guidée en fait, pour parler de l'impact de notre look à travers les étapes du cycle de vie des vêtements. L'impact environnemental durant le tissage, quand on les tente, etc. Jusqu'au moment



Une visite guidée pour parler de l'impact de nos vêtements est organisée, et les participants feront halte dans différents commerces du centre-ville proposant des vêtements d'occasion. Dont Abi06.

(Photo CPIE)

ou on est les porte, et même après », explique Maud Dargent-Lacoste, assistante de projet au CPIE.

2^e édition, Charlot, Central Frip...

Les participants déambuleront à travers le centre-ville et feront halte dans des enseignes spécialisées dans les

vêtements d'occasion : la friperie 2^e édition, Charlot, « un des premiers à vendre des textiles d'occasion ». Ma fabrique US, Abi 06, « qui est plus un commerce social et solidaire, rue de Marat, jusqu'à la réception des dons de textile et fait de l'insertion sociale et solidaire », mais également Central Frip.

Le but, c'est aussi de donner la parole aux commerçants, qu'ils puissent témoigner et parler de leur boutique, de leur vision de la mode.

« Des alternatives à Vinted »

Et, « au cours de la visite, on passera aussi devant L'Antiquaire et la mode. Il est donc

l'occasion de luxe, il vend même des pièces du XVIII^e siècle pour le cinéma. Mais il est malheureusement fermé en ce moment... »

Cette visite guidée vient s'ancrer dans un projet un peu plus large, qui est l'opération Zéro déchet du Sméd, et qui propose, dans de nombreuses communes, des ateliers pour vivre sans produire de déchets : atelier sur le tri et le compostage, ménage au naturel, Noël zéro déchet...

« Pour la Semaine européenne de la réduction des déchets, on cherchait un sujet qui n'était pas spécialement abordé dans nos ateliers. Alors, on a pensé à la mode. On veut montrer qu'il existe des alternatives aux sites comme Vinted, montrer qu'il existe aussi quelque chose localement, et répondre à des interrogations et des peurs qui reviennent souvent sur la seconde main. » E. L.

■ Samedi 26 novembre, à 14 h. Grotte, inscription obligatoire sur www.sméd06.fr.

D'autres actions ?

D'autres actions sont prévues par le Sméd, toujours dans le cadre de la Semaine européenne de la réduction des déchets :

■ Distribution gratuite de compost, samedi 20 et 27 novembre, aux déchèteries de Cannes, Pégomas, Auribeau-sur-Siagne, Saint-Cézaire-sur-Siagne et Saint-Vallier-de-Thiey. Pour en bénéficier, se munir de sa carte d'accès et venir avec ses outils et ses contenants (pelle, seau, cabas...)

■ Gratificaria à Feymerade, samedi 27 novembre, de 9 heures à midi, sur le parking du collège Paul-Arène. Le but ? Donner des objets, en bon état, et se servir ensuite gratuitement en fonction de ses besoins.

■ Stand d'information sur la réduction des déchets, mercredi 24 novembre, de 10 heures à midi, au marché de Roquefort. Au programme : petit quiz pour évaluer ses pratiques en matière de tri et échange.

Réalisation : SMED

Maquette et iconographie : JB Conseil

Crédits photos et illustrations : SMED - Paprec CRV - Adobe Stock

Impression : Art & Sens (Grasse)



smed



syndicat mixte d'élimination des déchets
ensemble, pour la planète,
on peut faire encore mieux !

Siège social

CVO Azuréo
Z.I. 1ère Avenue - 7000 mètres
06510 Le Broc

Bureaux administratifs

12 Avenue des Arlucs
Résidence Technopark
06150 Cannes - La Bocca

Tél. 04 22 10 65 47

www.smed06.fr
contact@smed06.fr

